



**Plan d'investissement
2013-2016**

du

Fonds national REDD+

de la

**République Démocratique
du Congo**



23 août 2013

SOMMAIRE

NB : Par souci de concision et de lisibilité, seuls les éléments clefs indispensables à la présentation du présent Plan d'investissement ont été conservés dans le corps du texte. Cependant, le lecteur pourra compléter sa lecture en se référant aux annexes 1 (contexte REDD+ en RDC et vision 2035), 2 (critères d'éligibilité des Programmes), 3 (outils d'analyse des risques des Programmes), 4 (systèmes de suivi et évaluation des Programmes) et 5 (consultations menées lors de l'élaboration du Plan d'investissement).

RESUME	3
PREAMBULE.....	4
1. ELABORATION DU PLAN D'INVESTISSEMENT	5
1.1 Vision stratégique REDD+ pour 2013-2016	5
1.2 Rappels sur la théorie du changement et mise en application.....	6
1.3 Priorisation thématique	7
1.4 Priorisation géographique	9
2. CADRE DE RESULTATS.....	16
2.1 Cadre logique du Plan d'investissement.....	16
2.2 Objectif global du Fonds.....	17
2.3 Objectif spécifique 1 – « Gouvernance REDD+ »	20
2.4 Objectif spécifique 2–« Réformes REDD+ »	24
2.5 Objectif spécifique 3 –« Programmes intégrés REDD+ »	28
3. PROGRAMMES PROPOSES	32
3.1 Calendrier estimatif des décaissements 2013-2016	32
3.2 OS1 - Programme 1.1 « Outils REDD+ »	33
3.3 OS1 - Programme 1.2 « Capacités institutionnelles pour la mise en œuvre du REDD+ ».....	34
3.4 OS2 - Programme 2.1 « AT ».....	36
3.5 OS2 - Programme 2.2 « Foncier ».....	38
3.6 OS2 - Programme 2.3 « Energie »	40
3.7 OS3 - Programme 3.1 à 3.6 « Programmes intégrés REDD+ »	41
ANNEXE 1 –VISION STRATEGIQUE REDD+ POUR 2035.....	44
ANNEXE 2 - CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROGRAMMES.....	46
2.1 Critères de l'EESS.....	46
2.2 Critères du Registre	48
ANNEXE 3 - ANALYSE DES RISQUES DES PROGRAMMES SOUMIS	50
3.1 Types de risques.....	50
3.2 Règles de notation et pondération	51
3.3 Notation des risques « généraux »	52
3.4 Notation des risques « opérationnels ».....	53
3.5 Notation des risques « carbone »	54
ANNEXE 4 - SUIVI-EVALUATION DES PERFORMANCES DU FONDS	56
4.1 Système national de surveillance des forêts (SNSF).....	56
4.2 Registre National REDD	57
4.3 Moabi.....	58
4.4 Suivi-évaluation ad hoc pour chaque Programme.....	58
ANNEXE 5 – PLAN DE CONSULTATIONS.....	59

RESUME

Après cinq ans de préparation au REDD+, la RDC crée son propre Fonds national REDD+. Ce Fonds sera l'outil principal de mise en œuvre de la Stratégie-cadre nationale REDD+, laquelle a été adoptée fin 2012 en Conseil des Ministres et repose sur sept piliers : gouvernance, aménagement du territoire, foncier, démographie, agriculture, forêt, énergie.

Le présent Plan d'investissement du Fonds national REDD+ porte sur la période 2013 à 2016 et table sur un budget de 200 MUSD. Il a fait l'objet de nombreuses consultations, près de 180 personnes (administration, monde universitaire, société civile, secteur privé, partenaires techniques et financiers) ayant été rencontrées lors de son élaboration.

Le Plan d'investissement vise globalement à contribuer à la lutte contre la pauvreté, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la transition à long terme vers une économie verte. Il poursuit pour ce faire trois objectifs spécifiques :

- « Gouvernance REDD+ » : Opérationnaliser le REDD+ sur le terrain en se dotant des outils de mise en œuvre, suivi et contrôle, en impliquant toutes les parties prenantes et en créant des effets de levier (alignement des financements publics et privés sur les objectifs REDD+). Dans ce cadre, deux Programmes sont prévus et viseront à (i) opérationnaliser le Système national de surveillance des forêts (SNSF) et le Cadre de gestion et de suivi environnemental et social du REDD+ (CGES), et à (ii) renforcer les capacités institutionnelles des gestionnaires et opérateurs du Fonds.
- « Réformes REDD+ » : Mettre en œuvre des réformes dans les secteurs de l'aménagement du territoire, du foncier et de l'énergie, afin de faciliter la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de promouvoir le développement économique durable et équitable. Trois Programmes sont ici prévus pour appuyer des réformes sectorielles : (i) Aménagement du territoire : planifier l'utilisation des terres pour favoriser la gestion durable des ressources naturelles et réduire la pression sur les forêts, (ii) Foncier : sécuriser le foncier des communautés rurales pour favoriser la gestion durable des ressources naturelles et réduire la pression sur les forêts, (iii) Energie : diminuer la part de bois-énergie non renouvelable dans le bilan énergétique national.
- « Programmes intégrés REDD+ » : Mettre en œuvre le REDD+ de façon intégrée (multisectorielle) et juridictionnelle sur des Territoires prioritaires pilotes, et créer des références utiles pour démultiplication dans la phase post-2016 du Fonds national REDD+. Dans ce cadre, six Programmes intégrés sont prévus et viseront à concentrer de façon coordonnée et avec des financements conséquents les efforts sur les sept piliers identifiés dans la Stratégie-cadre nationale REDD+.

13 Territoires ont été pré-identifiés de façon objective parmi les 145 qui constituent le pays, en considérant les critères suivants : pourcentage de couvert de forêts primaires, taux de déforestation historique, risques futurs de déforestation, Indice de développement humain (IDH), présence d'opérateurs REDD+ et accessibilité. Six Territoires devraient finalement être retenus très prochainement, après discussion stratégique au sein du Gouvernement congolais.

Le budget du présent Plan d'investissement se ventile comme suit : 18,5 MUSD (9%) pour l'objectif spécifique n°1 – Gouvernance REDD+, 55,5 MUSD (28%) pour l'objectif spécifique n°2 – Réforme REDD+, 126 MUSD (63%) pour l'objectif spécifique n°3 – Programme intégrés REDD+.

Les impacts attendus du Fonds en termes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et d'augmentation de l'IDH ne sont pas encore estimés, étant fortement dépendant de la sélection finale des six Territoires prioritaires. Néanmoins, dès que cette sélection sera faite, ces impacts seront estimés et le présent plan d'investissement sera revu.

PREAMBULE

La RDC a joué un rôle leader dans la phase de préparation pour le déploiement du REDD+ à l'échelle nationale. Maintenant, le défi est de passer à l'action : développer les outils REDD+, sensibiliser les parties prenantes, prioriser les actions et zones d'intervention, afin de réussir la mise en œuvre concrète et pragmatique du REDD+ à travers ce vaste pays continent.

Cette mise en œuvre s'avère un défi. Le contexte politique et socio-économique est en effet compliqué en RDC. Malgré les tentatives de réconciliation nationale, fortement appuyées par la communauté internationale, il existe toujours des conflits et un niveau élevé d'insécurité dans plusieurs zones du pays.

Les effets sur la population de plusieurs années de guerre sont toujours visibles, en témoigne le fait que la RDC arrive en dernière place de 184 pays en termes d'indice de développement humain (IDH). La majorité des communautés locales rurales sont très pauvres. La sécurité alimentaire est un problème chronique dans plusieurs zones du pays.

Malgré une volonté affichée de mener la décentralisation et la déconcentration, les services administratifs sont très peu présents en dehors des grands centres urbains. Par conséquent, la population rurale (près de 65% d'une population totale estimée à 70 millions d'habitants) est très peu soutenue par les services de l'Etat et des collectivités.

L'aide publique au développement, bien qu'importante, n'a pas la taille nécessaire pour faire face aux besoins énormes du pays et, notamment, répondre à ceux des populations rurales.

Celles-ci pratiquent pour une large majorité la culture sur brûlis, laquelle couvre seulement 75% des besoins alimentaire du pays - taux en baisse depuis les années 1990 - alors que les conditions bioclimatiques permettraient en théorie d'atteindre des rendements plusieurs fois supérieurs à ceux actuels.

Les populations rurales dépendent également pour plus de 95% du bois énergie pour leurs besoins quotidiens, bois énergie généralement exploité de façon non durable et avec une faible efficacité énergétique. Les populations urbaines, rarement raccordées à l'électricité, dépendent elles-aussi pour une bonne part du bois énergie. Au-delà du bois énergie, l'exploitation, formelle et informelle, est elle-aussi trop souvent non durable.

Les activités rurales sont de plus fortement handicapées par l'absence de politique harmonisée en termes d'aménagement du territoire et par l'insécurité foncière, deux facteurs qui n'encouragent par une gestion des terres « en bon père de famille ».

La situation démographique, largement tributaire du contexte socio-économique et culturel (pauvreté aigüe, faible scolarisation des filles, etc.) est aussi un facteur contextuel très important pour la mise en œuvre du REDD+. La RDC a un taux de croissance annuel moyen de 3,1% : sa population, dont 50% a moins de 15 ans, devrait atteindre 112 millions en 2030.

Si les pratiques de production agricole et d'exploitation forestières (pour le bois de feu, mais aussi d'œuvre) n'évoluent pas, la pression sur les ressources forestières va augmenter de façon alarmante. Un taux de perte de forêt de 0,46% par an d'ici 2035 est prédit dans un scénario de « laisser faire ». Cette dégradation, des ressources naturelles en général et des forêts en particulier, aurait bien évidemment des conséquences néfastes sur l'IDH.

C'est dans ce contexte politique et socio-économique difficile que la RDC a adopté une ambitieuse Stratégie-cadre nationale REDD+ et s'attelle maintenant à la mettre en œuvre via le lancement de son Fonds national REDD+. Les éléments de contexte énumérés ci-dessus ne devraient pas décourager les parties prenantes locales et les partenaires techniques et financiers à la mettre en œuvre, mais au contraire les encourager, car beaucoup est à faire !

Vincent Seya Makonga Kasulu

Secrétaire général du MECNT et Président du Comité national REDD+ de RDC

1. ELABORATION DU PLAN D'INVESTISSEMENT

1.1 Vision stratégique REDD+ pour 2013-2016

Les objectifs de la Stratégie-cadre nationale REDD+ sont larges et multisectoriels, et la mise en œuvre de cette Stratégie requiert la mobilisation de diverses sources de financement (publiques/privées, multilatérales/bilatérales) et des montants colossaux, dont le pays et ses partenaires techniques et financiers ne disposent pas à l'heure actuelle.

De plus, même si les initiatives REDD+ menées en RDC commencent à apporter leurs premiers fruits, les références et les savoir-faire sont encore trop parcellaires pour envisager une mise en œuvre à grande échelle.

En tenant compte de ces faits, le premier cycle d'investissements (2013-2016) du Fonds national REDD+ vise à canaliser 200 MUSD pour passer d'une approche projet à une approche programme et permettre le développement des outils nécessaires au REDD+, de mener des réformes sectorielles utiles au REDD+, mais aussi et surtout de lancer des Programmes intégrés, prenant en compte tous les agents et facteurs de pression sur les forêts, à une échelle administrative adéquate (approche « juridictionnelle »). Ces Programmes intégrés pourraient ensuite être répliqués à large échelle, dans les cycles d'investissement post-2016.

Ces Programmes intégrés correspondent à la fenêtre #1 du Fonds (actions de préparation au REDD+. Cf. figure ci-dessous). Dans le premier cycle d'investissements, il y aura a priori peu de Programmes inclus dans les fenêtres #2 (Programmes avec Paiements pour services environnementaux (PSE) basés sur des "proxies", indicateurs corrélés au carbone forestier telle que la surface forestière) et #3 (Programmes avec paiements carbone), car cela nécessite des outils ad hoc de Mesure, rapportage et vérification (MRV) des résultats.

	Activités financées	MRV	Paiements	Modalité de financement	Calendrier indicatif
Fenêtre 1	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des capacités • Investissements thématiques ou géographiques • Activités habilitantes et sectorielles 	Notification classique (rapports narratifs et financiers), sur base d'un cadre de suivi et de résultats liés à la Stratégie REDD+	Non basés sur la performance directe, mais sur le progrès tangible du processus REDD+ national	Classique / Subventions octroyées par tranches	Plans d'investissement 2013-2016 & ultérieurs
Fenêtre 2	Paiements pour Services Environnementaux	MRV sur base de "proxies" (indicateurs mesurant la performance carbone de façon indirecte)	Financements déboursés sur base de la performance	Financement ex-post sur la base de la délivrance <u>vérifiée</u> du service environnemental agréé	A partir de 2016 (sur base des enseignements du FIP et pour mise en œuvre d'un futur Programme de Réductions d'Emissions)
Fenêtre 3	Programmes et Projets REDD+	MRV carbone	Financements reçus et déboursés par le Fonds sur base de la performance	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention apportée à un projet carbone validé sous standards internationaux • Signature d'un Accord d'Achat de Réductions d'Emissions (ERPA) 	A partir de la négociation d'un ERPA (validation du ERPIN par le Fonds Carbone)

Figure 1 - Les 3 fenêtres de financement du Fonds national REDD+

Les Programmes de la fenêtre #1 ont donc vocation à « amorcer la pompe » et initier des changements de pratique permettant de générer des bénéfices en termes de carbone, mais aussi en termes de développement socio-économique (pratiques plus durables en termes de production agricole, exploitation forestière, approvisionnement énergétique, etc.). Les Programmes des fenêtres #2 et #3 auront vocation à pérenniser ces changements de pratique en rémunérant les efforts des agents de déforestation.

Le premier cycle d'investissements du Fonds sera guidé par les principes suivants :

- (i) Les financements sont destinés principalement à soutenir des Programmes intégrés (approche « juridictionnelle »), ayant vocation à fournir des références en termes de mise en place décentralisée du REDD+ et à favoriser l'alignement de l'aide publique au développement et des financements privés avec les objectifs du REDD+ ;
- (ii) L'innovation est centrale pour dépasser les limites des instruments actuels de lutte contre la déforestation et la dégradation forestière. L'innovation se situe à plusieurs niveaux : engagement des communautés, résolution des litiges fonciers et sécurisation foncière, harmonisation des modes de gouvernance traditionnelles (chefferie) et modernes (communautés locales de développement). activités génératrices de revenu alternatives à la déforestation et la dégradation forestière, PSE, etc. Les Programmes REDD+ du premier cycle viseront donc à créer des références innovantes et former des ressources humaines capables de les mettre en œuvre après 2016 ;
- (iii) Le mécanisme REDD+ est basé sur la performance et s'inscrit dans un cadre contractuel, qui cherche à concilier efficacité et équité. Les paiements REDD+ sont donc la rémunération d'une contribution active aux efforts de lutte contre la déforestation et la dégradation forestière plutôt qu'une rente pour la conservation des forêts ;
- (iv) Les droits et aspirations de toutes les parties prenantes, y compris les groupes fragilisés et marginalisés, doivent être pris en considération dès la phase de planification des Programmes, lesquels doivent améliorer les conditions de vie de ces parties prenantes.

1.2 Rappels sur la théorie du changement et mise en application

Le manuel d'opérations du Fonds décrit de façon détaillée les principes de la théorie du changement (Cf. 4.1.1 du manuel). On peut simplement rappeler ici que cette théorie implique de formuler (i) des liens de causalité explicites entre les niveaux de résultats attendus (résultats immédiats, effets, impacts), (ii) des indicateurs de performance à chacun des niveaux, (iii) des hypothèses à concrétiser pour que les liens de causalité se manifestent et (iv) des estimations des risques qui peuvent inhiber la manifestation du lien de causalité.

L'application de la théorie du changement au Fonds national REDD+ peut être représentée schématiquement comme suit :

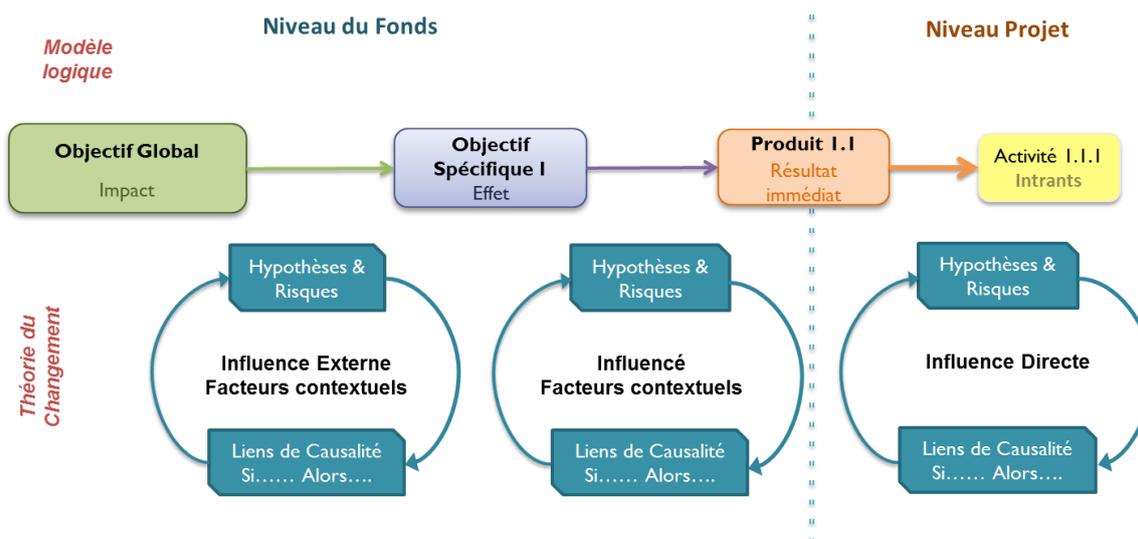


Figure 2 - Application de la théorie du changement

Le Plan d'investissement s'appuie sur ces principes : à chaque niveau de résultat attendu sont présentés des indicateurs de performance, des hypothèses, des estimations des risques. Les chaînes de causalité entre les différents niveaux sont également présentées.

1.3 Priorisation thématique

Le Cadre logique du Fonds et son Objectif global sont présentés en détail dans les sections **2.1** et **2.2** respectivement. L'Objectif spécifique #1 vise à mettre en place les outils nécessaires à la mise en œuvre de la REDD+ et est présenté en détail dans la section **2.3**. Nous nous appesantissons ci-dessous sur les raisonnements ayant conduit à prioriser les thématiques ciblées dans les Objectifs spécifiques #2 et #3, avant de les présenter de façon détaillée dans les sections **2.4** et **2.5**.

→ **Aménagement du territoire (AT) et foncier**

La RDC souffre à la fois d'une absence de politique harmonisée en matière d'AT (les cadastres minier, forestier, agricole, urbain sont chacun gérés par un Ministère technique et il n'existe pas de schéma national d'AT) et d'un manque de sécurisation du foncier rural (coexistence du droit coutumier et du droit positif et absence d'ordonnance concernant la question spécifique du foncier des communautés locales, à l'origine de nombreux conflits fonciers), deux conditions nécessaires pour assurer la promotion de la gestion durable des ressources naturelles.

Les réformes en termes d'AT et de foncier étant à la fois prévues dans la Stratégie-cadre nationale REDD+ et la Matrice de gouvernance économique¹, il est apparu pertinent d'inclure des indicateurs d'effets liés à l'AT et au foncier dans l'Objectif spécifique #2 – « Réforme REDD+ » (Cf. **2.4 infra**) et de prévoir des Programmes ad hoc (Cf. **3.4 infra** pour le Programme « AT » et **3.5 infra** pour le Programme « Foncier »).

De plus, la mise en œuvre sur le terrain des mesures en matière d'AT et de foncier a été prévue dans les Programmes intégrés qui seront mis en œuvre sur six Territoires jugés prioritaires (Cf. **3.7 infra** pour les Programmes intégrés).

→ **Energie**

Le bois énergie représente 95% de la consommation énergétique des ménages ruraux et près de 90% de celle des ménages urbains. Pourtant, il n'existe pas de politique bois énergie au niveau national, l'essentiel de l'attention étant focalisé sur le développement de l'énergie hydroélectrique, que ce soit de barrage ou au fil de l'eau.

En corolaire, les investissements sont concentrés sur la construction de petites unités hydroélectriques au fil de l'eau (à court et moyen terme) ou de barrages hydroélectriques (à moyen et long terme : Inga 2 et 3, Zongo 2, Kakobola, Katende, etc.) et la poursuite de l'électrification, pour la consommation domestique et l'exportation, (projets d'électrification périurbaine et rurale à Kisangani, dans le Sankuru, etc.).

Le groupe thématique inter-bailleurs #16 sur l'énergie (mis en place conformément aux recommandations de Paris sur l'effectivité de l'aide et dont le secrétariat est assuré par la BAD) n'est pas fonctionnel. Il n'a donc pas été possible de dresser la liste exhaustive de ces investissements, mais les principaux ont quand même pu être identifiés avec l'appui du Ministère des ressources hydrauliques et de l'électricité (MRHE) et de la BAD.

Il ressort de cette analyse que près de deux milliard d'USD sont investis dans les programmes hydro-électriques (via la BM, la BEI et la BAD principalement), pour seulement quelques millions d'USD dans des projets de développement du bois énergie (projet Makala à Kinshasa/Kisangani, volets bois énergie des projets FIP à Kinshasa, Kisangani et Kananga

¹ Cette Matrice poursuit les objectifs suivants (i) Rétablir la confiance et la transparence dans la gestion des ressources naturelles; (ii) Améliorer le climat des affaires ; (iii) Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources issues du secteur extractif ; (iv) Améliorer la transparence, l'efficacité et l'économie dans les procédures d'exécution de la dépense publique. Elle recense pour ce faire un ensemble d'actions prioritaires, dont trois relatives au REDD+ (AT et REDD+, foncier et REDD+, normes d'investissements pour les mines et hydrocarbures, et REDD+). La version finale de cette Matrice est toujours en discussion entre la Banque mondiale et le Comité technique des réformes (CTR), Comité sous tutelle de la Primature.

et Mbuji-Mayi, projet du WWF à Goma, projet de la GIZ à Bukavu et Kindu, etc.), et qu'aucun n'est porté directement par le MRHE.

Dans ce cadre et sachant que la récolte non durable de bois de feu (la plupart du temps en lien avec la culture sur brûlis) est un facteur de déforestation et dégradation forestière important et généralisé à l'échelle du pays, il est apparu pertinent d'inclure des indicateurs d'effets liés à l'énergie dans l'Objectif spécifique #2 – « Réforme REDD+ » (Cf. [2.4 infra](#)) et de prévoir un Programme ad hoc (Cf. [3.6 infra](#) pour le Programme « Energie »).

De plus, la mise en œuvre d'activités de terrain en matière d'énergie a été prévue dans les Programmes intégrés qui seront mis en œuvre sur six Territoires jugés prioritaires (Cf. [3.7 infra](#) pour les Programmes intégrés).

→ **Agriculture**

Le Gouvernement dispose d'une Note de politique agricole et de développement rural (2009) et d'un Programme national d'investissement agricole (PNIA – 2013-2020). De plus, un nouveau Code agricole a été adopté en 2011 et des textes d'application sont en préparation. Les orientations stratégiques du secteur semblent donc claires et visent, entre autre, à sédentariser l'agriculture itinérante et à accroître les rendements agricoles, objectifs pleinement en phase avec les objectifs de la REDD+. Il ne semble donc pas y avoir de déficit en la matière, comme c'est le cas pour les secteurs AT, foncier ou énergie.

De plus, d'après la matrice de projets tenue à jour par la FAO-PAM-FIDA, nouveau secrétaire du groupe inter-bailleurs #9 sur l'agriculture et le développement rural, près de 147 projets seraient en cours, représentant 630 millions d'USD d'engagement entre 2013 et 2016 (226 MUSD en 2013, 165 MUSD en 2014, 138 MUSD en 2015 et 100 MUSD en 2016).

Comme tenu de ce qui précède, il n'est pas apparu prioritaire d'inclure des indicateurs d'effets liés à l'agriculture dans l'Objectif spécifique #2 – « Réforme REDD+ » (Cf. [2.4 infra](#)), ni de prévoir un Programme ad hoc. Cependant, la mise en œuvre d'activités de terrain en matière d'agriculture a été prévue dans les Programmes intégrés qui seront mis en œuvre sur six Territoires jugés prioritaires (Cf. [3.7 infra](#) pour les Programmes intégrés).

→ **Forêt**

Depuis une dizaine d'année, la RDC a renforcé son engagement en faveur d'une utilisation durable de ses ressources forestières et de la conservation d'une partie de ses forêts. Cet engagement est renforcé par les orientations prises récemment dans le cadre des mécanismes REDD+ et FLEGT (application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux de bois et produits dérivés). Les principaux textes régissant le secteur sont le Code forestier de 2002 et la Constitution de 2006.

Les principales innovations du Code forestier de 2002 concernent : (i) Participation des communautés à la gestion forestière (art.22 du Code de 2002), (ii) Aménagement obligatoire des concessions forestières, (iii) Révision des modes d'attribution des concessions forestières (passage d'une logique discrétionnaire à une procédure plus ouverte), (iv) Amélioration des procédures de contrôle de l'exploitation forestière. La Constitution de 2006 prévoit une large décentralisation des services et crée des Ministères provinciaux des forêts, ce qui n'était pas prévu par le Code de 2002.

Sur les 40 textes d'application du Code de 2002, 37 auraient déjà été publiés. Ne resteraient à publier que deux textes sur la foresterie communautaire et un sur l'exportation des bois. Les orientations stratégiques du secteur semblent claires et bien en phase avec les objectifs REDD+. Il ne semble pas y avoir de déficit majeur en la matière, sauf en ce qui concerne la publication des trois textes précités, sujets sur lesquels travaillent le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers.

De plus, d'après la matrice de projets tenue à jour par la GIZ, secrétaire du groupe inter-bailleurs #13 sur l'environnement, les forêts, les changements climatiques, les eaux,

l'assainissement et la biodiversité, 15 projets principaux seraient en cours, représentant 182 millions d'USD d'engagement entre 2012 et 2015.

Comme tenu de ce qui précède, il n'est pas apparu prioritaire d'inclure des indicateurs d'effets liés à la forêt dans l'Objectif spécifique #2 – « Réforme REDD+ » (Cf. **2.4 infra**), ni de prévoir un Programme ad hoc. Cependant, la mise en œuvre d'activités de terrain en matière de forêt a été prévue dans les Programmes intégrés qui seront mis en œuvre sur six Territoires jugés prioritaires (Cf. **3.7 infra** pour les Programmes intégrés).

1.4 Priorisation géographique

→ Objectifs et aperçu de la méthode

Cette priorisation poursuit deux objectifs :

- (i) Mettre en œuvre le REDD+ au niveau des Territoires, entités administratives ni trop grandes (Province), ni trop réduites (Chefferie ou Secteur), afin d'avoir des résultats immédiats mesurables, générer des modèles répliquables pour la deuxième phase d'investissement du Fonds et favoriser l'arrimage des Programmes intégrés avec les efforts REDD+ nationaux (approche "juridictionnelle") ;
- (ii) Se concentrer sur les Territoires accessibles ayant un couvert forestier important (potentiel carbone), de fortes émissions de GES issues du secteur forestier, où la pression sur les forêts est susceptible d'augmenter à l'avenir, un Indice de développement humain faible et où des partenaires techniques et financiers au développement rural sont susceptibles de favoriser la mise en œuvre d'activités REDD+.

La priorisation est faite en deux temps :

- (i) Pré-identification de 13 Territoires sur une base objective, en utilisant des données statistiques et cartographiques (OSFAC, UCL, PNUD, WRI, RGC, OCHA, BAD, GIZ, CTB, Minefi, MRHE, etc.) et en utilisant les critères "couverture de forêts primaires", "carte des taux de déforestation historique", "cartes des risques futurs de déforestation", "IDH" et "présence d'opérateurs et accessibilité",
- (ii) Sélection finale des six Territoires pilotes par le Comité de pilotage du Fonds. Deux critères additionnels pourront également être considérés pour opérer la sélection finale: d'une part, les profils des Territoires (basés sur les moteurs de déforestation et de dégradation et le type de forêts "sèches" ou "humides") et, d'autre part, la répartition des Territoires pilotes sur l'ensemble du territoire national (le principe de se limiter, par exemple, à un Territoire au maximum par Province).

Par ailleurs, il a été suggéré au cours des consultations que le choix des six Territoires pilotes soit réalisé à la suite de la capitalisation effective du Fonds. Ainsi, le Comité de pilotage pourrait lancer des appels à proposition sur les 13 Territoires présélectionnés avec le soutien du Comité d'experts pour passer en revue les propositions des porteurs de projet potentiels.

→ Données brutes disponibles:

1/ Couverture forestière et déforestation/dégradation passée (Cartes 1 et 3 ci-dessous) :
L'Atlas FACET « *Etendue et perte du couvert forestier en RDC de 2000 à 2010* » fournit des données de déforestation historiques. Cet Atlas est une production de l'Observatoire satellitaire des forêts d'Afrique centrale (OSFAC) en collaboration avec les Universités du Dakota du Sud et du Maryland, avec l'appui de la coopération étasunienne (USAID-CARPE).

Les niveaux de déforestation historiques sont déterminés en analysant de façon exhaustive (« mur à mur ») les changements d'occupation des sols sur les périodes 2000-2005 et 2005-2010, à partir d'une mosaïque d'images Landsat ETM+. En croisant ces données avec la

carte des Territoires de la RDC, il est possible de déterminer les niveaux de déforestation historiques par Territoire, sur la période 2000-2010.

Le critère retenu est la surface forestière disparue entre 2000 et 2010 (forêts primaires, secondaires et terres boisées) rapportée à la surface du Territoire. Ce ratio permet de mettre la priorité sur les Territoires forestiers où la déforestation a été la plus élevée pendant cette période.

2/ Déforestation/dégradation future (Carte 2 ci-dessous) : Une récente étude menée par l'Université catholique de Louvain (UCL) pour le compte de la FAO et de la CN REDD de RDC (Kabambe et al., à paraître) a permis de modéliser la perte de couvert forestier entre 2005 et 2035 selon un scénario de laisser faire. Le produit de base est l'Atlas FACET.

Le scénario BaU repose sur une projection de la population en 2035 et sur une hypothèse de déforestation linéaire. Il permet d'estimer les changements de couvert forestier annuels, en particulier à l'échelle des Territoires. Ces travaux ont donc permis d'accéder aux risques de déforestation (changements de couvert forestier) entre 2013 et 2016. Les projections en termes d'émissions de GES correspondantes sont basées sur un facteur d'émission moyen de 250 teCO₂/ha (hypothèse conservatrice).

3/ Indice de développement humain – IDH (Carte 4 ci-dessous) : Le Rapport national sur le développement humain 2010 (PNUD, 2010) permet d'accéder à l'IDH au niveau des Districts. Les données d'IDH à l'échelle des Territoires n'étant pas disponibles, tous les Territoires d'un même District se sont vus attribuer l'IDH du District.

4/ Initiatives REDD+ (Carte 5 ci-dessous) : Les projets financés par le Programme d'investissement forestier – PIF (bassins d'approvisionnement en produits agricoles et bois énergie de Kinshasa, Kisangani, Mbuji-Mayi, Kananga) et le Fonds forestier pour le bassin du Congo – FFBC (dans les Provinces du Bas-Congo, Bandundu, Equateur, Orientale, Nord Kivu et Sud Kivu) ont été localisés à partir des données TerraCongo.

5/ Accessibilité (Carte 5 ci-dessous) : L'accessibilité des Territoires a été évaluée en tenant compte de l'état du réseau routier (praticabilité des routes nationales et provinciales), du réseau hydrographique (les zones navigables représentant des potentiels voies d'évacuation de produits forestiers et agricoles), du réseau aérien (afin de privilégier les zones rapidement accessibles depuis Kinshasa) ainsi que de la situation humanitaire et du niveau d'insécurité dans les Territoires (OCHA, 2013).

On a également tenu compte des futurs « Pôles de croissance » de la RDC, car ils sont susceptibles de désenclaver les Territoires. Ils ont été localisés à partir de leur définition dans le Programme d'action du Gouvernement (2012-2016) : zone Ouest (axe Kinshasa-Inga-Matadi-Banana), zone Centre (axe Ilebo-Tshikapa-Kananga-Mbuji-Mayi), zone Sud (axe Kolwezi-Likasi-Lubumbashi-Sakanika), zone Est (axe Uvira-Bukavu-Goma-Beni-Bunia), zone Nord-Ouest (axe Kisangani-Bumba-Mbandaka).

6/ Opérateurs REDD+ pré-identifiés (Carte 6 ci-dessous) : Les présences d'opérateurs compétents en matière de REDD+ en général ou compétents sur un ou des piliers de la Stratégie-cadre nationale REDD+ en particulier (AT, foncier, agriculture, etc.), ont été indiquées sur la carte du pays. A ce stade il s'agit uniquement des opérateurs qui pourraient avoir un accès direct au Fonds (suivant les conditions fixées dans le Manuel d'opération du Fonds).

L'identification des opérateurs de terrain pertinents pour mettre en œuvre les Programmes intégrés dans chaque territoire (organisations paysannes, ONG, services administratifs, etc.) sera affinée lors de la phase de programmation détaillée.

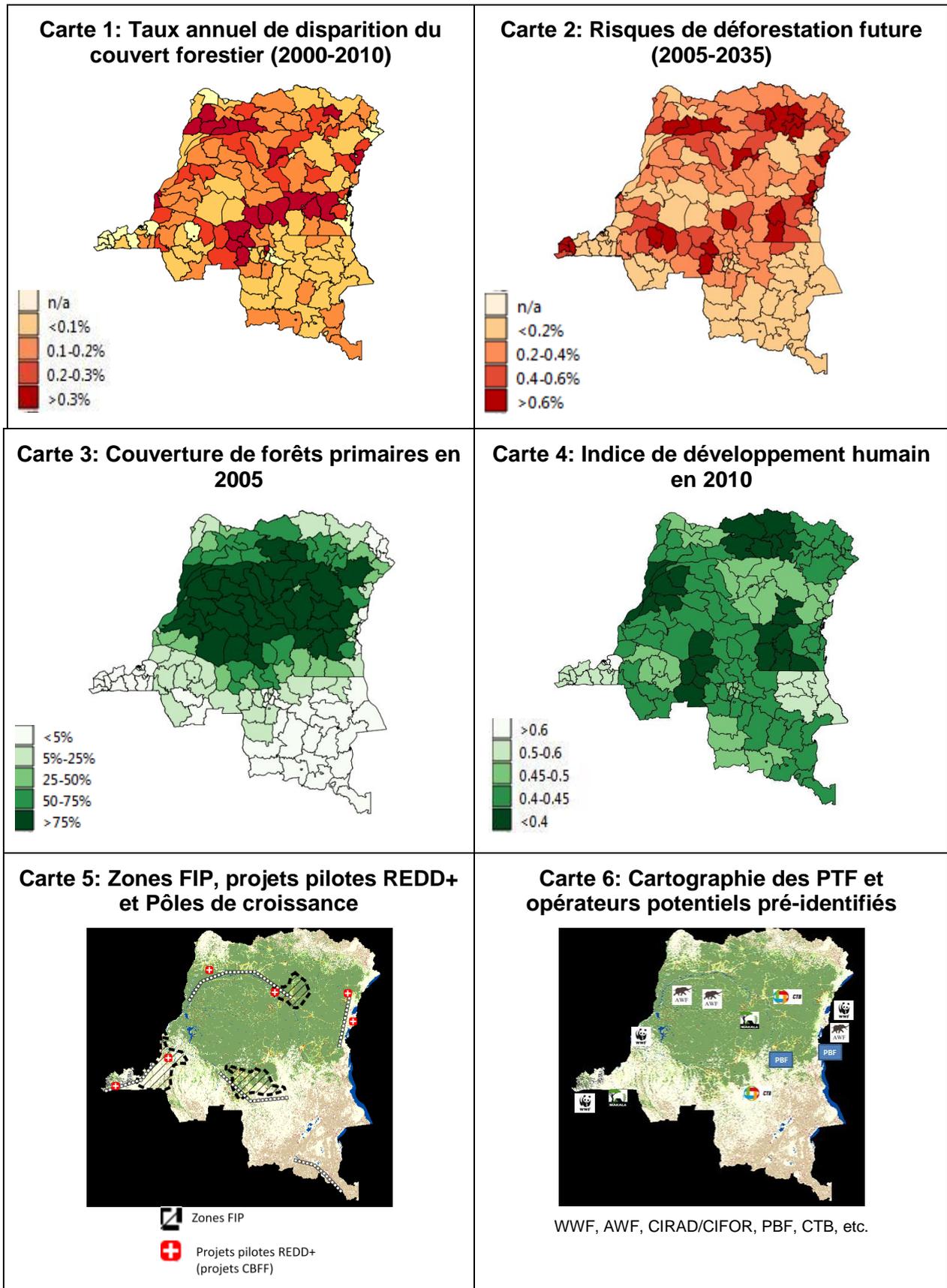


Figure 3 – Cartes utilisées pour prioriser les Territoires

→ Méthode de priorisation:

Suite aux consultations des parties-prenantes sur le Plan d'Investissement, la méthode de présélection des territoires pilotes a été révisée afin (i) de laisser aux décideurs politiques un plus grand choix dans la sélection finale des Territoires potentiels (ii) de prendre en compte certains critères exclusifs (par exemple, l'absence de potentiels opérateurs de projets exclut d'emblée un Territoire). Une approche par "degrés de liberté" a été privilégiée afin de présélectionner 13 Territoires pilotes sur les 145 Territoires que compte la RDC, avant sélection finale à un niveau stratégique.

Les différentes étapes de la présélection sont présentées ci-dessous:

- **Étape 1 :** Sélection des Territoires dont la surface est supérieure à 1 500 km². *Source :* RGC. *Résultat :* 141 Territoires retenus. *Justification :* Les modèles de référence développés dans les Territoires de moins de 1 500 km² seraient difficilement répliquables (un Territoire moyen en RDC mesure près de 16 000 km², soit dix fois plus). De plus, les montants à engager sur ces Territoires (au nombre de quatre) se trouveraient a priori en-dessous du seuil minimal de trois MUSD par Programme, seuil fixé dans le Manuel d'opérations du Fonds.
- **Étape 2 :** Sélection des Territoires dont le taux de couverture de forêts primaires est supérieur à 15%. *Source :* FACET. *Résultat :* 80 Territoires retenus. *Justification :* un des principaux objectifs du Fonds étant de réduire les émissions de GES du secteur forestier dans les Territoires pilotes, ces derniers doivent présenter un potentiel carbone élevé. Le taux de couverture de forêts primaires est un bon proxy du potentiel carbone d'un Territoire, à défaut de données disponibles à l'échelle nationale (à l'heure actuelle) sur le potentiel carbone des différents types de forêts de la RDC. Le seuil de 15% est suffisamment bas pour inclure des Territoires situés dans les zones de transition forêts-savanes.
- **Étape 3 :** Sélection des Territoires dans lesquels les niveaux de déforestation historique sont les plus élevés entre 2000 et 2010. *Source :* FACET. *Résultat :* 40 Territoires retenus. *Justification :* le rapport "surface forestière disparue divisée par la surface du Territoire" permet de retenir les Territoires dans lesquels la déforestation a été la plus forte, en valeur absolue, indépendamment de la taille du Territoire.
- **Étape 4 :** Sélection des Territoires dans lesquels les risques de déforestation future sont les plus élevés entre 2005 et 2035. *Source :* UCL (sur base FACET). *Résultat :* 25 Territoires retenus. *Justification :* le rapport "disparition de surface forestière entre 2005 et 2035 divisée par la surface du Territoire" permet de retenir les Territoires dans lesquels les risques de déforestation sont les plus élevés, en valeur absolue, indépendamment de la taille du Territoire.
- **Étape 5 :** Sélection des Territoires accessibles avec présence d'opérateurs techniques a priori capables de mettre en œuvre les Programmes intégrés REDD+. *Source :* WRI, RGC, OCHA, BAD, GIZ, CTB, Minefi, MRHE, etc. *Résultat :* 13 Territoires retenus. *Justification :* l'accessibilité et la présence d'opérateurs REDD+ compétents dans les Territoires sont des facteurs-clés de succès des Programmes intégrés REDD+.
- **Étape 6 :** Hiérarchisation des Territoires retenus en fonction de l'IDH. *Source :* PNUD. *Résultat :* voir ci-dessous

Provinces	Territoires	Surface (ha)	Nb Hab. 2013	Nb Hab. 2016	Forêts en 2013 (ha)	Forêts en 2016 (ha)	IDH 2010
Kasaï Occidental	Ilebo	1 622 400	557 800	602 500	848 500	828 800	0.316

Maniema	Pangi	1 441 300	205 000	218 600	1 276 400	1 239 300	0.371
Kasaï Occidental	Demba	949 100	326 300	352 400	667 850	640 400	0.409
Kasaï Occidental	Kazumba	1 246 100	428 400	462 700	620 500	594 900	0.409
Sud Kivu	Kalehe	420 100	334 500	372 000	278 600	268 200	0.417
Equateur	Djolu	1 885 200	140 500	152 400	1 771 000	1 741 500	0.426
Equateur	Bongandanga	2 429 300	543 200	589 300	2 206 100	2 171 600	0.440
Equateur	Bumba	1 593 400	356 300	386 500	1 206 700	1 151 200	0.440
Equateur	Lisala	1 602 400	358 400	388 700	1 299 900	1 269 000	0.440
Orientale	Irumu	771 000	499 400	534 700	380 100	370 200	0.449
Nord Kivu	Oicha	735 400	732 000	813 900	343 700	320 100	0.451
Orientale	Banalia	2 363 100	170 100	182 100	2 205 500	2 169 700	0.452
Orientale	Isangi	1 377 000	99 100	106 100	1 166 700	1 132 000	0.452

- Figure 5. *Justification* : un des principaux objectifs du Fonds étant de réduire la pauvreté dans les Territoires pilotes, les Territoires sont classés en fonction de leur IDH (du plus faible au plus élevé).



Figure 4 – Étapes de présélection des Territoires pilotes

➔ Résultats de la priorisation:

A l'issue de cette présélection, les 13 Territoires suivants ont été identifiés:

Provinces	Territoires	Surface (ha)	Nb Hab. 2013	Nb Hab. 2016	Forêts en 2013 (ha)	Forêts en 2016 (ha)	IDH 2010
Kasaï Occidental	Ilebo	1 622 400	557 800	602 500	848 500	828 800	0.316
Maniema	Pangi	1 441 300	205 000	218 600	1 276 400	1 239 300	0.371
Kasaï Occidental	Demba	949 100	326 300	352 400	667 850	640 400	0.409
Kasaï Occidental	Kazumba	1 246 100	428 400	462 700	620 500	594 900	0.409
Sud Kivu	Kalehe	420 100	334 500	372 000	278 600	268 200	0.417

Equateur	Djolu	1 885 200	140 500	152 400	1 771 000	1 741 500	0.426
Equateur	Bongandanga	2 429 300	543 200	589 300	2 206 100	2 171 600	0.440
Equateur	Bumba	1 593 400	356 300	386 500	1 206 700	1 151 200	0.440
Equateur	Lisala	1 602 400	358 400	388 700	1 299 900	1 269 000	0.440
Orientale	Irumu	771 000	499 400	534 700	380 100	370 200	0.449
Nord Kivu	Oicha	735 400	732 000	813 900	343 700	320 100	0.451
Orientale	Banalia	2 363 100	170 100	182 100	2 205 500	2 169 700	0.452
Orientale	Isangi	1 377 000	99 100	106 100	1 166 700	1 132 000	0.452

Figure 5 - Chiffres-clefs des 13 Territoires présélectionnés pouvant accueillir un Programme intégré REDD+

Concernant la figure précédente, il convient de noter que les densités démographiques 2010 sont extraites du Rapport national sur le développement humain 2010 en RDC. Ces données concernent les Districts et ont été appliquées à leurs Territoires, à défaut d'obtenir des données plus précises par ailleurs.

Ceci a permis d'estimer la population par Territoire en 2010, en multipliant la densité démographique par la surface du Territoire. Enfin, les données d'accroissement de population à l'échelle des Provinces, établies par Saint-Simon en 2006, ont permis d'établir des projections de population pour chaque Territoire entre 2013 et 2016.

Ci-dessous sont localisés les 13 Territoires présélectionnés :

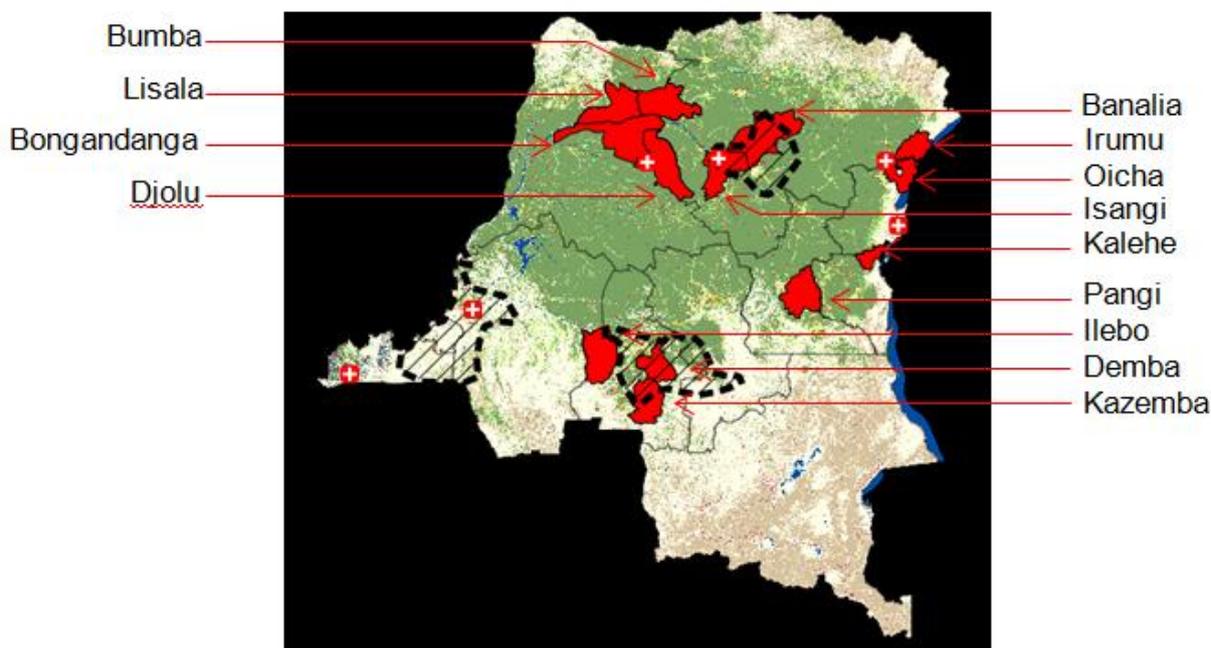


Figure 6 - Localisation des 13 Territoires pouvant faire l'objet de Programmes intégrés REDD+

[➔ Eléments à prendre en compte pour la sélection finale des Territoires pilotes](#)

(i) Profils des Territoires

Les 13 Territoires présélectionnés ont été classés selon trois profils, en fonction des grands types d'écosystèmes (forêts humides/forêts sèches/savanes) et des facteurs directs et indirects de déforestation et de dégradation forestière :

- Profil n°1: zone sud de la cuvette de la RDC, du Bandundu au sud du Maniema, en passant par les villes de Bandundu, Kananga (Kasaï Occidental), Mbuji-Mayi (Kasaï Oriental) et Kindu (Maniema). Cette zone présente un profil de mosaïque agricole et de complexes forêts (humides et sèches)/savanes. La densité de population y est relativement faible, à l'exception des centres urbains. Les principaux facteurs de déforestation sont l'agriculture itinérante sur brûlis et l'exploitation artisanale de bois-énergie pour approvisionner les grands centres urbains (en particulier Kananga et Mbuji-Mayi).

Pour ce profil de Territoires, l'accent pourrait être mis sur les activités REDD+ suivantes: agriculture durable, reboisement et filières bois-énergie, en complément des activités prévues dans le domaine de la gouvernance, de l'aménagement du territoire, du foncier, de la santé et de l'éducation (pilier "démographie").

- Profil n°2: zone du rift albertin à l'est, du Nord Kivu au Sud Kivu, en passant par les villes de Beni, Butembo, Goma (Nord Kivu) et Bukavu (Sud Kivu). Cette zone étroite présente une conjonction de facteurs de déforestation et de dégradation forestière: très forte densité démographique, conflits fonciers aigus, exploitation artisanale de bois énergie pour l'approvisionnement des centres urbains, exploitation artisanale de bois d'œuvre exporté illégalement vers les pays voisins... La zone concentre également plusieurs aires protégées (PN Virungas, RN Sarambwe, PN Kahuzi-Biega...) menacées par l'exploitation illégale des ressources forestières et fauniques, ainsi que par l'agriculture sur brûlis.

Pour ce profil de Territoires, l'accent pourrait être mis sur les activités REDD+ suivantes: agriculture durable, reboisement, filières bois-énergie, exploitation artisanale de bois d'œuvre (aménagement et contrôle forestier) en complément des activités prévues dans le domaine de la gouvernance, de l'aménagement du territoire, du foncier, de la santé et de l'éducation (pilier "démographie").

- Profil n°3: zone nord de la cuvette centrale de la RDC, de l'est de la Province Orientale à l'ouest de l'Equateur, en passant notamment par les villes de Kisangani (Province Orientale), Bumba, Lisala et Mbandaka (Equateur). Cette zone présente plutôt un profil de forêts denses humides. La densité de population y est relativement faible, à l'exception des centres urbains. Les principaux facteurs de déforestation et de dégradation forestière sont l'exploitation artisanale du bois d'œuvre et l'agriculture sur brûlis, couplée à l'exploitation artisanale du bois-énergie. La zone concentre également de nombreuses concessions d'exploitation forestière, ainsi que quelques aires protégées (RB Yangambi, RF Lomako-Yokokala, etc.).

Pour ce profil de Territoires, l'accent pourrait être mis sur les activités REDD+ suivantes: exploitation artisanale de bois d'œuvre (aménagement et contrôle forestier, filières bois-énergie, agriculture durable, en complément des activités prévues dans le domaine de la gouvernance, de l'aménagement du territoire, du foncier, de la santé et de l'éducation (pilier "démographie").

Suivant ce qui précède, les 13 Territoires présélectionnés peuvent être classés de la manière suivante:

Profil	Proposition d'activités REDD+	Territoires présélectionnés
1-Zone sud: mosaïque agricole, complexe forêts/savanes, faible densité de population. Principaux facteurs directs de DD: agriculture sur brûlis et exploitation artisanale	Agriculture durable, reboisement et filières bois-énergie, en complément des activités prévues dans le domaine de la gouvernance, de l'aménagement	Ilebo, Demba, Kazumba (Kasaï Occidental) Pangi (Maniema)

de bois énergie	du territoire, du foncier, de la santé et de l'éducation (pilier "démographie").	
2-Zone est: faible couvert forestier à l'exception des aires protégées, forte densité démographique, conflits fonciers aigus. Principaux facteurs directs de DD: agriculture sur brûlis, exploitation artisanale de bois d'œuvre et de bois-énergie, notamment aux dépens des aires protégées.	Agriculture durable, reboisement, filières bois-énergie, exploitation artisanale de bois d'oeuvre (aménagement et contrôle forestier) en complément des activités prévues dans le domaine de la gouvernance, de l'aménagement du territoire, du foncier, de la santé et de l'éducation (pilier "démographie").	Oicha/Beni (Nord Kivu), Kalehe (Sud Kivu), Irumu (P. Orientale)
3-Zone nord: fort couvert forestier (forêt dense humide), faible densité démographique, présence de concessions forestières et de quelques aires protégées. Principaux facteurs de DD: agriculture sur brûlis, exploitation artisanale du bois d'œuvre et de bois énergie.	Exploitation artisanale de bois d'œuvre (aménagement et contrôle forestier, filières bois-énergie, agriculture durable, en complément des activités prévues dans le domaine de la gouvernance, de l'aménagement du territoire, du foncier, de la santé et de l'éducation (pilier "démographie").	Banalia, Isangi (P. Orientale), Bumba, Lisala, Djolu, Bongandanga (Equateur)

2. CADRE DE RESULTATS

2.1 Cadre logique du Plan d'investissement

Objectif général	Objectifs spécifiques	Résultats attendus
OG - Contribuer à la lutte contre la pauvreté, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la transition à long terme vers une économie verte	OS1 - "Gouvernance REDD+" : Opérationnaliser le REDD+ sur le terrain en se dotant des outils de mise en œuvre, suivi et contrôle ad hoc, en impliquant toutes les parties prenantes et en créant des effets de levier	P1.1 "Outils REDD+" - Opérationnaliser le SNSF et le CGES
	OS2 - "Réformes REDD+" : Mettre en œuvre des réformes dans les secteurs de l'aménagement du territoire, du foncier et de l'énergie, afin de faciliter la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de promouvoir le développement économique durable et équitable	P1.2 "Capacités REDD+" - Opérationnaliser le Fonds, préparer et capitaliser les activités REDD+
	OS3 - "Programmes intégrés REDD+" : Mettre en œuvre le REDD+ de façon intégrée (multisectorielle) et juridictionnelle sur des Territoires prioritaires pilotes, et créer des références utiles pour démultiplication dans la phase post-2016 du Fonds national REDD+	P2.1 "AT" - Planifier l'utilisation des terres pour favoriser la gestion durable des ressources naturelles et réduire la pression sur les forêts P2.2 "Foncier" - Sécuriser le foncier des communautés rurales pour favoriser la gestion durable des ressources naturelles et réduire la pression sur les forêts P2.3 "Energie" - Diminuer la part de bois-énergie non renouvelable dans le bilan énergétique national P.3.1 : Mettre en œuvre le REDD+ de façon intégrée dans le Territoire U P.3.2 : Mettre en œuvre le REDD+ de façon intégrée dans le Territoire V P.3.3 : Mettre en œuvre le REDD+ de façon intégrée dans le Territoire W P.3.4 : Mettre en œuvre le REDD+ de façon intégrée dans le Territoire X P.3.5 : Mettre en œuvre le REDD+ de façon intégrée dans le territoire Y P.3.6 : Mettre en œuvre le REDD+ de façon intégrée dans le Territoire Z

2.2 Objectif global du Fonds

Contribuer à la lutte contre la pauvreté, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la transition à long terme vers une économie verte

→ Impacts attendus :

Création des bases d'une croissance verte en créant les conditions politiques et institutionnelles favorables aux investissements REDD+ sur l'ensemble du pays ;

Contribution à la stabilisation du couvert forestier national et à la protection du capital naturel du pays, base du développement durable, à travers des actions ciblant les moteurs de déforestation et dégradation forestière, directs et indirects, dans les Territoires pilotes ;

Contribution à la réduction du taux de pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie de la population dans les Territoires pilotes, via la promotion d'activités alternatives aux pratiques destructrices des forêts et économiquement viables.

→ Liens de causalité sous-jacents :

L'objectif global de la Stratégie-cadre nationale REDD+ de la RDC vise à concilier la réduction des émissions de GES du secteur forestier avec le développement humain et économique du pays, en identifiant sept piliers majeurs : gouvernance, aménagement du territoire, foncier, démographie, agriculture, énergie et forêt ;

Au sein de ces sept piliers, la RDC fait face à de nombreux défis : cadres politiques, légaux et institutionnels peu ou pas adaptés, difficultés de mise en œuvre d'actions concertées entre secteurs (agriculture vs. forêt, aménagement du territoire multisectoriel, etc.). Ce contexte est peu favorable aux investissements REDD+, malgré d'énormes besoins ;

Pour créer un climat de confiance à même d'attirer davantage d'investissements REDD+ à la fin du premier cycle d'investissements de son Fonds national REDD+, la RDC souhaite :

- (i) se doter des outils de gouvernance REDD+ appropriés (SNSF, Registre, SIS, mécanisme de gestion des plaintes, procédures anti-corruption et procédures d'alignement). Ces outils REDD+ favoriseront la participation des toutes les parties prenantes aux objectifs REDD+, la transparence et la traçabilité dans la mise en œuvre des activités, et permettront un partage adéquat des bénéfices ;
- (ii) réaliser des réformes de fond dans certains secteurs-clefs de la REDD+ (aménagement du territoire, foncier, énergie). Ces réformes poseront les bases d'une gestion durable et rationnelle des ressources naturelles, à travers la mise en place des cadres légaux et institutionnels nécessaires à l'affectation optimale des terres, la sécurisation foncière et l'approvisionnement des ménages en bois-énergie durable ;
- (iii) développer, sur des Territoires pilotes, des modèles de gestion durable des ressources naturelles répliquables et répondant aux exigences sociales et environnementales de la REDD+. Ces modèles viseront simultanément la mise en application des réformes à l'échelle locale (micro-zonage, schéma local d'aménagement, charte foncière locale, etc.), la mise en place d'activités dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, de la forêt, du planning familial et de l'éducation, afin de favoriser la gestion durable des ressources naturelles, ce qui va contribuer à réduire les émissions des GES, mais aussi d'améliorer les conditions de vie des populations..

→ Hypothèses

Les règles et procédures du mécanisme REDD+ continuent à être négociées au niveau international et le mécanisme REDD+ se précise, attirant des investissements publics et privés pour la protection des forêts tropicales ;

La stabilité politique garantit la conduite des réformes de fond nécessaires pour catalyser les investissements REDD+ : Matrice de gouvernance économique, Programme d'Action du Gouvernement, processus de décentralisation, réforme de l'AT, réforme foncière, etc. ;

L'absence de conflits majeurs contribue à sécuriser les investissements REDD+ et à l'atteinte des objectifs REDD+ dans les Territoires pilotes.

→ Risques

L'instabilité politique ne permettrait pas la conduite des réformes de fond nécessaires pour catalyser les investissements REDD+ ;

L'extension des conflits armés à l'Est du pays ne permettraient pas de sécuriser les investissements REDD+ dans les territoires concernés.

Indicateurs de performance	Situations de référence	Cibles	Sources de vérifications	Facteurs contextuels clefs
Cadres politiques, légaux et institutionnels mis en œuvre pour favoriser les investissements REDD+	Cadres politiques, légaux et institutionnels incomplets, limitant les investissements REDD+ à quelques portions du pays	Cadres politiques, légaux et institutionnels complétés favorisant les investissements REDD+ sur l'ensemble du pays	Journal officiel	Consolidation des acquis de la phase 1 dite "préparation" et entrée dans la phase 2, dite "mise en œuvre"
Surface de couvert forestier dans les Territoires prioritaires	Sous scénario de "laisser faire" : perte de près de 199 000 ha entre 2013 et 2016 et 66,2% de couvert forestier en 2016 (perte de 796 000 ha) sur les Territoires prioritaires*	Sous scénario "avec Fonds national REDD+" : perte de près de xx ha entre 2013 et 2016 et xx% de couvert forestier (perte de xx ha, soit xx ha préservés) sur les Territoires prioritaires	Rapports TerraCongo (DIAF/MECNT)	Contribution, avec FIP et CBFF, à l'atteinte de l'objectif global de la Stratégie nationale REDD+ : 65,4% du pays couvert de forêt (153,7 Mha) en 2016**
Emissions de gaz à effet de serre du secteur forestier dans les Territoires prioritaires	Sous scénario de "laisser faire" : xx MteCO2 d'émissions entre 2013 et 2016 sur les Territoires prioritaires	Sous scénario "avec Fonds national REDD+" : évitement de xx MteCO2 d'émissions entre 2013 et 2016 sur les Territoires prioritaires	Rapports IGES (DDD/MECNT)	Contribution, avec les projets FIP et CBFF, à l'atteinte de l'objectif global de la Stratégie-cadre nationale REDD+ : 242,5 MteCO2 évitées entre 2013 et 2016 Coût d'abattement moyen = xx \$/teCO2
Indice de développement humain (IDH) dans les Territoires prioritaires	Sur l'ensemble des Territoires prioritaires en 2010 : xx	Sur les Territoires prioritaires : 0,475 en 2016 (IDH moyen des pays d'Afrique subsaharienne d'après PNUD)	Etudes pauvreté (PNUD)	Cible conforme à l'objectif 2016 au niveau national, tel que défini dans le PAG***

* Données issues des analyses de risques UCL, 2011

** Données issues des pp. 37-38 de la Stratégie nationale REDD+ (SN REDD+)

*** Données issues des pp. 34-35 du Programme d'action du Gouvernement

xx : les situations de référence, les cibles et le coût d'abattement moyen seront déterminés une fois faite la sélection des six Territoires prioritaires. Les informations de base pour déterminer ces données existent et ces déterminations pourront être faites rapidement après sélection des six Territoires.

2.3 Objectif spécifique 1 – « Gouvernance REDD+ »

Opérationnaliser le REDD+ sur le terrain en se dotant des outils de mise en œuvre/suivi/contrôle ad hoc, en impliquant toutes les parties prenantes et en créant des effets de levier

→ Effets attendus

Développement des outils de gouvernance nécessaires pour préparer, financer et mettre en œuvre des actions REDD+ avec (i) un suivi/contrôle fin de leurs impacts carbone et socio-environnementaux, (ii) des règles claires en termes de partage des bénéfices du REDD+, (iii) des procédures anti-corruption, (iv) un système de gestion des plaintes et des sanctions ;

Mise en œuvre des procédures d'alignement pour favoriser la prise en compte du REDD+ dans tous les secteurs où existent des financements privés ou publics (aide publique au développement) ;

Information, éducation et communication sur les actions REDD+ afin que les parties prenantes locales soient pleinement impliquées dans les Programmes intégrés REDD+.

→ Liens de causalité sous-jacents

A partir de sa mise en œuvre dans les Territoires pilotes, le système MNV congolais (comprenant le Registre national REDD+, le SNSF, Terracongo et le CGES) doit être rendu opérationnel à l'échelle nationale pour permettre le suivi des impacts carbone et socio-environnementaux des activités REDD+ ;

De même, pour renforcer l'équité, l'efficacité, l'efficience et la transparence des activités REDD+, des procédures anti-corruption, un système de suivi/contrôle du partage des bénéfices et un système pour la résolution des plaintes et l'application de sanctions doivent être développés, en s'appuyant sur leur mise en œuvre dans les Territoires pilotes ;

L'alignement de l'aide publique au développement, et à terme, de tous les investissements publics et privés, est nécessaire pour contribuer à l'accomplissement des objectifs REDD+, et éviter les effets pervers des investissements non-alignés ;

L'information, l'éducation et la communication favorisent la participation et l'appropriation des parties prenantes, en particulier des communautés locales au sein des Territoires pilotes, qui sont les principaux agents de déforestation et de dégradation forestière, ainsi que les principaux bénéficiaires des programmes REDD+ ;

La capitalisation des expériences sur les programmes REDD+ mis en œuvre dans les Territoires est nécessaire pour orienter au mieux les investissements REDD+ futurs.

→ Hypothèses

Des capacités humaines et techniques, ainsi que des données brutes suffisantes, permettent la mise en place et la gestion des outils ad-hoc de mise en œuvre/suivi/contrôle des investissements REDD+ à long terme ;

La sécurité dans les Territoires favorise le déploiement logistique et l'entretien à long terme des systèmes d'information de terrain ;

L'implication de façon satisfaisante du plus grand nombre de parties-prenantes sur de vastes espaces garantit la réussite des programmes REDD+.

→ Risques

Les capacités humaines et techniques ou les données sont insuffisantes pour mettre en place certains outils (peu de techniciens formés, faible attractivité des postes de technicien dans l'Administration, etc.) ;

L'insécurité et les actes de malveillance contribuent à la dégradation des systèmes d'information de terrain ;

Les objectifs REDD+ ne sont pas suffisamment partagés au niveau du Gouvernement, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers pour que des mesures d'alignement des financements soient adoptées et mises en œuvre ;

Les mesures anti-corruption sont mise en place tardivement et/ou partiellement, entraînant une déperdition des ressources allouées au REDD+ ;

Une implication superficielle des parties prenantes locales ne permettent pas de changer les pratiques responsables de la déforestation et de la dégradation forestière.

PILIER / THEME (et lien avec actions de la SN REDD+)	Indicateurs de performance	Situations de référence	Cibles	Sources de vérifications	Facteurs contextuels clefs
GOVERN. / OUTILS REDD+ (2/8/11/12)	1 - Niveau de fonctionnalité du MRV (aspects carbone avec SNSF et aspects co-bénéfiques avec CGES)	Au niveau de chaque programme REDD+ intégré début 2013 : SNSF non fonctionnel et CGES validé et non fonctionnel	Au niveau de chaque programmes REDD+ intégré en 2016 : SNSF fonctionnel et CGES validé et fonctionnel	Pour chaque Programme REDD+ intégré: 1/ Manuel d'utilisation de chacun des outils 2/ Rapports de mise en œuvre de chacun des outils	Mise en place du SNSF demandant un très gros travail méthodologique (sur les trois volets "suivi des surface", "suivi des stocks" et "suivi des GES") et un immense travail de collecte et traitement de données (sur le terrain pour le volet "suivi des stocks" et via l'imagerie satellite pour volet "suivi des surfaces") Mise en place du CGES nécessitant a priori moins d'effort que le SNSF. NB : le financement du Registre et du Moabi est assuré par le FCPF (requête FCPF2)
GOVERN. / FONDS REDD+ (3/4/6/15)	2 - Niveau de mise en place de procédures d'alignement et anti-corruption afin de rendre l'APD traditionnelle et les investissements privés "compatibles" avec les objectifs REDD+	Au niveau national début 2013 : pas de procédures d'alignement et anti-corruption adaptées au REDD+ et certains flux privés ou d'APD parfois contraires aux objectifs REDD+	Au niveau national fin 2015 : procédures d'alignement et anti-corruption promulguées et sensibilisation de la Fédé des entreprises du Congo (FEC) et des Groupes thématiques de PTF soutenant des activités ayant des impacts sur les objectifs REDD+	1/ Procédures d'alignement et anti-corruption (Journal officiel) 2/ Registre 3/ Moabi 4/ Rapports <i>Transparency international</i>	Difficulté à prévoir pour faire respecter les procédures d'alignement, étant donné la multiplicité des bailleurs privés et publics et la diversité de leurs intérêts
	3 - Niveau des capacités des gestionnaires congolais du Fonds et des opérateurs de Programmes et capitalisation des succès et échecs des Programmes et activités financées par le Fonds	Au niveau national début 2013 : gestionnaires congolais du Fonds et opérateurs avec des capacités variables pour la mise en œuvre des Programmes REDD+ et retours d'expériences rares et épars	Au niveau national chaque année : capacités des gestionnaires congolais du Fonds et opérateurs renforcées et succès et échecs analysés et capitalisés en vue des programmations futures	1/ CR des réunions de Comité de pilotage du Fonds 2/ Notes d'idée de programmes et termes de référence d'AO 3/ Rapports d'évaluation " <i>double-blind process</i> " 4/ Rapports annuels de capitalisation 5/ Boîtes à outils REDD+	Peu de retours d'expériences de terrain sur le REDD+ en RDC, mais également au niveau international, d'où l'importance de capitaliser pour bien renforcer les capacités des opérateurs de Programmes ("formation par l'action")

<p>GOUVERN. / PARTICPATION DANS REDD+ (1/5/7/9/10)</p>	<p>4 - Niveau de participation des parties prenantes (communautés locales, autorités locales, peuples autochtones, femmes, jeunes, etc., pouvoirs publics, opérateurs privés, ONG) dans l'opérationnalisation du REDD+ : planification, mise en œuvre et suivi des activités REDD+ de terrain (avec application du CLIP)</p>	<p>Au niveau de chaque Territoire cible début 2013 : pas de participation dans REDD+ (naissante si proximité de sites pilotes REDD+ : FCPF, CBFF, ER-PIN Maï Ndombé)</p>	<p>Au niveau de chaque programme REDD+ intégré durant toute sa mise en œuvre : participation effective et croissante à tous les stades (planification, mise en œuvre, suivi), avec application du CLIP</p>	<p>Pour chaque Programme REDD+ intégré : 1/ Document de projet 2/ Rapports d'activités 3/ Rapports d'évaluation</p>	<p>Zones de projet vastes et nombreuses parties prenantes à impliquer sur le terrain, notamment les groupes marginalisés qui sont les plus difficiles à atteindre</p>
---	--	--	--	---	---

2.4 Objectif spécifique 2–« Réformes REDD+ »

Mettre en œuvre des réformes dans les secteurs de l'aménagement du territoire (AT), du foncier rural et de l'énergie, afin de faciliter la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de promouvoir le développement économique durable et équitable

→ Effets attendus

En matière d'AT : à tous les niveaux (pays, Province, Territoire, Secteur/Chefferie, finage villageois) et notamment dans les Territoires pilotes, identifier les différents usages des terres (infrastructures, agriculture, forêt, mines, etc.) et les conflits d'usage existants, priorisation de leur utilité pour le développement durable du pays et planification de leur utilisation, afin de réduire la pression sur les forêts ;

En matière de foncier : accompagnement de la réforme nationale foncière et test dans les Territoires pilotes, afin de sécuriser le foncier rural et favoriser la gestion durable des ressources naturelles ;

En matière d'énergie : intégration d'un volet bois-énergie dans la stratégie énergétique nationale et diminution de la part de bois-énergie non durable dans la consommation des ménages dans les Territoires pilotes, afin d'accompagner le développement de filières bois-énergie durables et réduire la pression sur les forêts.

→ Liens de causalité sous-jacents

En matière d'AT : l'absence de schémas d'AT à tous les niveaux administratifs et la fragmentation des compétences en matière d'AT entre plusieurs Ministères entraînent une multitude de conflits d'usages entre secteurs et que le développement économique se fait souvent au détriment des forêts. L'adoption de schémas d'AT à tous les niveaux devrait favoriser la gestion durable des ressources et favoriser le développement du pays ;

En matière de foncier : la coexistence non-harmonisée du droit coutumier et du droit positif, et l'absence d'ordonnance définissant les droits fonciers des communautés rurales font qu'il existe de nombreux conflits fonciers en milieu rural et, plus généralement, une insécurité foncière qui ne favorise pas la gestion durables des ressources naturelles et le développement local ;

En matière d'énergie : le bois énergie représente près de 95% de la consommation énergétique du pays, mais il n'existe pas de volet bois énergie dans la stratégie énergétique nationale et la plus grande partie de ce bois énergie est issue d'exploitation non durable, ce qui fait de la collecte du bois énergie un important facteur direct de déforestation et dégradation forestière.

→ Hypothèses

En matière d'AT : (i) Capacités humaines et techniques, ainsi que données brutes, suffisantes pour élaborer des schémas d'AT, (ii) Possibilité d'impliquer de façon satisfaisante le maximum de parties prenantes sur des zones vastes, (iii) Coordination des actions de développement et coopération efficace entre Ministères (plan, affaires foncières, agriculture, forêt, mines, etc.) ;

En matière de foncier : (i) Capacités des juristes, décideurs politiques et autres parties prenantes à réformer une Loi foncière vieille de 40 ans, dans la lignée du "momentum" politique actuel, (ii) Rétroactions satisfaisantes entre niveau national (réforme institutionnelle)

et niveau local (mise en œuvre opérationnelle), (iii) Bonne coopération entre services du foncier et chefferie traditionnelle ;

En matière d'énergie : (i) Volonté politique d'inclure le bois-énergie dans la stratégie énergétique nationale et de développer à court terme des sources d'énergie alternatives au bois énergie non durable, (ii) Capacité de mettre en œuvre à l'échelle de Territoires des expériences développées à plus petite échelle, (iii) Capacité de mobiliser le secteur privé pour le développement des filières énergétiques.

→ Risques

En matière d'AT : retard, voire arrêt, de la réforme de l'AT, faute de (i) capacités humaines et techniques ou de données suffisantes, (ii) implication des parties prenantes locales, (iii) volonté politique suffisante ;

En matière d'AT toujours : si la réforme de l'AT de façon générale et les différents schémas (nationaux, provinciaux, territoriaux, locaux) de façon spécifique ne prévoient pas de garde-fou en la matière, certains groupes pourraient profiter des opérations de macro-zonage et/ou micro-zonage pour s'accaparer des droits d'usage ou de propriété sur certaines zones et renforcer ainsi localement la pression sur les ressources naturelles ;

En matière de foncier : retard, voire arrêt de la réforme foncière, dû à la complexité du sujet et des divergences de vue telles que le "momentum" est perdu et le "business-as-usual" continue ;

En matière de foncier toujours : si la réforme foncière de façon générale et les chartes foncières locales de façon spécifique ne prévoient pas de garde-fou en la matière, la titrisation des terres pourrait inciter au déboisement des parcelles titrisées ;

En matière d'énergie : pas de développement d'un volet bois énergie dans la stratégie énergétique nationale et pas de mise en œuvre car (i) volet bois-énergie absent sur l'agenda politique (jugé non prioritaire par rapport aux grands barrages), (ii) technologies peu matures et difficilement répliquables, (iii) manque d'opérateurs expérimentés en matière de production/distribution d'énergies alternatives.

PILIER / THEME (et lien avec actions de la SN REDD+)	Indicateurs de performance	Situations de référence	Cibles	Sources de vérifications	Facteurs contextuels clefs
AT / POLITIQUE (1/2/3/4/5/6)	1 - Niveau de pilotage de la politique d'AT	Au niveau national début 2013 : pilotage faible (pas de comité interministériel de l'AT - CNIAT, pas de manuel de procédures de l'AT (notamment sur les investissements miniers et hydrocarbures), pas de loi sur l'AT, capacités faibles des agences techniques - UAAT, INS, IGC, RGC, etc.)	Au niveau national fin 2014 : pilotage renforcé (CNIAT, manuel de procédures de l'AT - notamment sur les investissements miniers et hydrocarbures), loi sur l'AT, capacités renforcées des agences techniques – UAAT, INS, IGC, RGC, etc.)	1/ Arrêté de création du CNIAT 2/ Manuel de procédures 3/ Journal officiel 4/ Rapport d'activités des agences, surtout UAAT 5/ Moabi	<p>Activités concernant la mise en place du Comité national sur l'AT : déjà budgétées dans la feuille de route "AT et REDD+" (Cf. OS1 de cette feuille)</p> <p>Activités concernant les normes mines et hydrocarbures : (i) pas comprises initialement dans la Stratégie-cadre nationale REDD+, mais listées dans la Matrice de gouvernance économique, (ii) déjà budgétées dans la feuille de route "normes REDD+ mines et hydrocarbures"</p>
AT / MISE EN ŒUVRE (7/8/9/10/11/12/13/14/15/16/17/18/19)	2 - Existence de schémas provinciaux, territoriaux et locaux d'AT	Début 2013 : pas de schéma provincial, territorial et local d'AT	<p>Au niveau de chaque Province : schéma provincial d'AT</p> <p>Au niveau de chaque Programme REDD+ intégré après un an de mise en œuvre : schémas territorial et local d'AT</p>	<p>1/ Rapport de mise en œuvre des Programmes intégrés</p> <p>2/ Schéma provincial d'AT</p> <p>3/ Schéma territorial d'AT</p> <p>4/ Schéma local d'AT</p> <p>5/ Rapports de micro-zonage</p> <p>6/ Plans de développement local</p> <p>7/ Rapports de mise en œuvre des plans de développement local</p>	<p>Travaux difficiles à mener à l'échelle nationale, étant donné (i) la taille du pays, (ii) l'incomplétude ou l'imprécision des données brutes (données démographiques et/ou socio-économiques, statistiques sectorielles, planches cadastrales, etc.), (iii) l'éparpillement des sources de données (iv) le grand nombre de parties prenantes à impliquer sur le terrain, notamment les groupes marginalisés qui sont les plus difficiles à atteindre...d'où le choix pragmatique de mener l'exercice dans des Territoires pilotes, avant de tenter des répliques</p> <p>Quelques expériences pilotes sur lesquels se baser en termes d'AT au niveau local : nécessité de bâtir des méthodes/outils d'intervention simples, nécessité de bien suivre la mise en œuvre (d'où besoins en ressources humaines importants)</p>

FONCIER / POLITIQUE*	3 - Niveau de pilotage de la politique foncière	Au niveau national début 2013 : gestion foncière centralisée avec antagonisme entre système moderne et coutumier	Au niveau national entre 2014 et 2016 : gestion foncière décentralisée avec harmonisation progressives des systèmes moderne et coutumier [(i) concepts juridiques définis (bien foncier, droit de propriété, droit coutumier, mise en valeur, etc.), (ii) textes réglementaires promulgués en matière de zonage participatif, titrisation collective, cadastre local, (iii) rôles/responsabilités des CCP/CARG/CFP/CLD bien défini dans la mise en œuvre]	1/ Réforme foncière promulguée (Journal officiel) 2/ Textes d'application promulgués, notamment ceux concernant les rôles/responsabilités des CCP/CARG/CFP/CLD sur le foncier (Journal officiel)	"Momentum" politique : atelier réforme foncière de juillet 2012, Loi agricole de déc. 2012, Edit foncier du Nord Kivu en 2012, mesure foncier de la Matrice de gouvernance économique, etc.
FONCIER / MISE EN ŒUVRE*	4 - Niveau de sécurisation du foncier rural	Au niveau local début 2013 : quasi-inexistence des titres fonciers et gestion par la chefferie, avec conflits fonciers récurrents encombrants les tribunaux	Au niveau de chaque Programme REDD+ intégré après trois ans de mise en œuvre : documents de sécurisation foncière sur les zones contestées (sur base de micro-zonages locaux et d'enquêtes de vacances de terres, avec respect du principe CLIP)	1. Rapport de mise en œuvre des Programmes intégrés 2/ CR des réunions CARG/CFP 3/ Chartes foncières locales 4/ Documents de sécurisation foncière	Zones de projet a priori vastes et nombreuses parties prenantes à impliquer sur le terrain, notamment les groupes marginalisés qui sont les plus difficiles à atteindre Logistique lourde à mettre en place (base de données des droits coutumiers et des titres, système de contrôle et de recours, etc.) Nécessité de travailler à la fois avec les services des titres et la chefferie locale afin de ne pas bloquer le processus
ENERGIE / POLITIQUE (1/2/3/8/11)	5 - Niveau d'intégration du secteur bois-énergie dans la politique nationale	Au niveau national début 2013 : absence de prise en compte du bois-énergie dans la politique énergétique nationale	Au niveau national entre 2014 et 2016 : existence d'une stratégie nationale bois-énergie durable, intégrée à la politique énergétique nationale, déclinée par s bassins d'appro	1/ Journal officiel 2/ Plan d'appro par bassin 3/ Rapports de mise en œuvre de ces plans 4/ Bilan de l'énergie	Indicateurs inscrits dans le PAG 2012-2016 : diversifier et développer les sources d'énergies alternatives dont les éoliennes, la biomasse et le solaire, en ce compris les microcentrales hydroélectriques
ENERGIE / MISE EN ŒUVRE (4/5/6/7/9)	6 - Niveau de durabilité de l'approvisionnement énergétique des ménages	Au niveau de chaque Programme REDD+ intégré début 2013 : sources peu diversifiées (95% de bois énergie), approvisionnement peu durables et rendements peu efficaces dans la filière bois énergie	Au niveau de chaque Programme REDD+ intégré après trois ans de mise en œuvre : diversification des sources, amélioration de la durabilité et des rendements dans la filière bois-énergie	1/ Rapport de mise en œuvre des Programmes intégrés 2/ Rapports de suivi des filières bois-énergie locales 3/ Bilan de l'énergie	Indicateurs inscrits dans le PAG 2012-2016 : substituer progressivement le bois et le charbon de bois d'origine non durable par des sources d'énergies durables et renouvelables Nombreuses expériences pilotes sur lesquelles se baser à travers le pays, travaux récents menés dans le cadre du FIP

*Basées sur la note de cadrage "REDD+ : définir les réformes foncières 2012-2017" (mai 2013), car cette note est plus détaillée que le pilier foncier de la Stratégie-cadre nationale REDD+

2.5 Objectif spécifique 3 –« Programmes intégrés REDD+ »

Mettre en œuvre le REDD+ de façon intégrée (multisectorielle) et juridictionnelle sur des Territoires prioritaires pilotes, et créer des références utiles pour démultiplication dans la phase post-2016 du Fonds national REDD+

→ Effets attendus

Mise en œuvre des activités multisectorielles - en matière d'AT, de foncier et d'énergie (Programmes « AT », « Foncier » et « Energie » de l'OS2), de forêt, d'agriculture et de démographie (activités directement incluses dans les Programmes intégrés) – sur des Territoires (entités administratives pertinentes - approche juridictionnelle), permettant de diminuer les émissions de gaz à effet de serre tout en luttant contre la pauvreté ;

Création des références opérationnelles et répliquables à grande échelle, utiles pour démultiplier le REDD+ au niveau national dans les cycles d'investissement post-2016 du Fonds national REDD+.

→ Liens de causalité sous-jacents

Les activités de mise en œuvre locale des réformes nationales en matière d'AT, foncier et énergie doivent contribuer à la réduction de la pression sur les forêts (Cf. **2.4 supra**) et au renforcement des structures de gouvernance locales (harmonisant coutume et droit positif) sur lesquelles viendront s'ancrer toutes les activités ;

En matière d'agriculture, le soutien aux Organisations professionnelles agricoles (OPA) et aux Conseils agricoles ruraux de gestion (CARG), l'appui à la recherche agronomiques et à la vulgarisation de nouveaux itinéraires agricoles alternatifs à la défriche-brûlis, l'amélioration de l'accès aux semences et au crédit agricole, la dynamisation des filières agricoles et l'amélioration de la commercialisation des produits agricoles, doivent permettre aux petits exploitants familiaux d'adopter des nouvelles pratiques alternatives à la défriche-brûlis et d'investir dans des intrants et équipements leur permettant de maintenir la fertilité des sols et d'augmenter leurs rendements et leurs revenus. Ceci doit ainsi permettre de créer un schéma vertueux conciliant production agricole soutenue, revenu agricole amélioré, fertilité des sols maintenue et forêts préservées ;

En matière de forêt, la promotion des plans d'aménagement pour l'exploitation forestière artisanale et communautaire, le renforcement des services de contrôle des activités forestières et des mesures en faveur de la transparence et la traçabilité dans la filière, le soutien au boisement et à la régénération naturelle assistée (notamment aux abords des bassins de consommation urbains de bois énergie), doivent contribuer à l'amélioration de la durabilité des filières bois d'œuvre artisanal et bois énergie, et donc diminuer la pression sur les forêts ;

En matière de démographie, le renforcement des services de planning familiaux et le soutien à l'éducation des femmes (scolarisation des filles, alphabétisation des femmes adultes) doivent contribuer à l'émancipation des femmes, leur permettre de s'affranchir du statut traditionnel de mère (de famille nombreuse) au foyer et, ce faisant, d'améliorer les conditions d'éducation des enfants et de vie des familles, tout en contribuant à moyen terme à la réduction de la pression sur les forêts.

→ Hypothèses

Les Programmes des OS1 ("Gouvernance REDD+") et OS2 ("Réformes REDD+") sont mis en œuvre de façon satisfaisante au niveau national, permettant ainsi de créer les conditions habilitantes pour la mise en œuvre des activités des Programmes intégrés REDD+ ;

L'implication des parties prenantes locales, l'intensité de financement et la coordination multisectorielles sont suffisantes pour faire face aux problématiques rencontrées dans les Territoires pilotes.

→ Risques

Des retards de mise en œuvre des Programmes inclus dans l'OS1 et l'OS2 impliquent de repenser le déroulement des activités des Programmes intégrés REDD+ et gênent leurs déploiement ;

L'implication des parties prenantes locales, les financements prévus ou la coordination intersectorielle ne sont pas complètement adéquats, ce qui limite les résultats des Programmes intégrés REDD+ ;

L'intensification agricole, en permettant d'augmenter le revenu des paysans, pourrait théoriquement inciter ces derniers à emblaver d'avantage de surfaces et donc, in fine, à déforester d'avantage. Pratiquement, ce risque semble ténu, car (i) le développement du système de production paysan est limité par les facteurs de production « terre » (pression foncière importante dans les points chauds de déforestation) et « main-d'œuvre » (mécanisation et motorisation quasi nulles, d'où une très faible productivité du travail), (ii) la promotion d'itinéraires culturels alternatifs durables passe tout d'abord par la démonstration de leur plus-value économique (diminution de la pénibilité du travail liée à la défriche-brûlis, augmentation des rendements, etc.) et doit convaincre les paysans d'abandonner progressivement les itinéraires reposant sur la défriche-brûlis non durable.

PILIER / THEME (et lien avec actions de la SN REDD+)	Indicateurs de performance	Situations de référence	Cibles	Sources de vérifications	Facteurs contextuels clefs
AGRI (5/6/7/13/15/16/17/18/19)	1 - Niveau de durabilité de la production agricole	Au niveau territorial début 2013 : 100% des producteurs pratiquent l'agriculture traditionnelle sur défriche-brûlis	Au niveau de chaque Programme REDD+ intégré après trois ans de mise en œuvre : au moins 20% des agriculteurs touchés pratiquent une agriculture plus durable (itinéraires culturels alternatifs à la défriche-brûlis)	1/ Rapports d'activités des Programmes intégrés 2/ Rapports du SNSF 3/ Rapports du Moabi	Expériences ponctuelles dans le pays : agronomie s'appuyant sur des processus écologiques (AGRA, ICRAF), culture en allées / en assiettes sous tapis vert (Univ. de Kisangani), agroforesterie (Mampu, Ibi), etc. Nécessité de renforcer la structuration du monde paysan, l'accès aux semences améliorées, au crédit agricole, la recherche et la vulgarisation agronomique, la commercialisation des produits
FORET / CADRE JURIDIQUE (A1/2/8/24/25;A3/28/20/21)	2 - Niveau de durabilité de l'exploitation forestière (artisanale)	Au niveau territorial début 2013 : plans d'aménagement forestier peu développés (exploitations industrielles) ou inexistantes (artisanales)	Sur l'ensemble des six Programmes REDD+ intégrés après trois ans de mise en œuvre : 18 plans d'aménagement (2 modèles : forêts des communautés locales et petites concessions collectives) mis en œuvre	1/ Rapports d'activités des Programmes intégrés 2/ Plans d'aménagement 3/ Rapports du SNSF 4/ Rapports du Moabi	Faibles capacités de développer et mettre en œuvre des plans d'aménagement forestier du fait de l'absence de données d'inventaires forestiers, du coût difficile à supporter pour des petits exploitants et communautés locales, du faible niveau de formation, et de l'absence de vision long terme dans un contexte d'insécurité Pas d'intérêt puisque contrôle nul.
FORET / CONTRÔLE (A9/10/11/12/13/22)	3 - Niveau de fonctionnalité des services de contrôle des activités forestières	Au niveau territorial début 2013 : faibles capacités de contrôle favorisant l'exploitation illégale	Au niveau de chaque Programme REDD+ intégré entre 2014 et la fin du programme (surtout pour les Territoires ayant de la forêt dense humide) : services fonctionnels aptes à contrôler la légalité de l'exploitation (état de lieux en 2014, suivi après)	1/ Rapports d'activités des Programmes intégrés 2/ Rapports de l'observateur indépendant FLEGT 3/ Rapports du SNSF 4/ Rapports du Moabi	Inscrit dans le PAG 2012-2016 (renforcer les capacités institutionnelles, humaines, logistiques et financières du secteur forestier). La Commission de conversion des titres exige un état des lieux de toutes les concessions convertibles en 2014 Faibles salaires des fonctionnaires de l'Etat couplés à la banalisation de la corruption dans la vie quotidienne, acceptation du détournement des services publics comme mode d'enrichissement Contrôle FLEGT concernant essentiellement les bois d'export formels, alors que l'essentiel du bois exploité est destiné à la consommation nationale ou à l'export informel dans la sous-région

FORET / PLANTATIONS : (C2/6)	4 - Surfaces reboisées autour des grands centres urbains du pays	Au niveau national début 2013 : très faible surface reboisée (moins de 9 000 ha reboisés depuis 1990 dans le pays)	A travers l'ensemble des Programmes REDD+ intégrés entre 2013 et 2016 : au moins 14 000 ha de reboisement (plantations pures et culture mixte/agroforesterie), en contribution à l'objectif de 250 000 ha/an (PAG)	1/ Rapports d'activités des Programmes intégrés 2/ Rapports du SNSF 3/ Rapports du Moabi	Inscrit dans le PAG 2012-2016 (3 millions d'hectares reboisés d'ici 2025, soit 250 000 ha/an)
DEMO / PLANNING FAMILIAL (1/2/3/6/7)	5 - Niveau d'accès aux services de planning familial et aux contraceptifs	Au niveau territorial en 2013 : faible accès au planning familial (38% des zones de santé) et aux contraceptifs (5,4% au niveau national)	Au niveau de chaque programmes REDD+ intégré après trois ans de mise en œuvre : 76% des zones de santé avec planning familial >17% de taux d'accès aux contraceptifs (moyenne subsaharienne)	1/ Rapports d'activités des Programmes intégrés 2/ Rapports d'activités des services locaux du Ministère de la santé 3/ Enquêtes PNUD et/ou UNFPA	Barrières sociales et culturelles non connues (concernant le planning familial) et effort de long terme (par ex : cas de la Thaïlande où la transition démographique a été rapide avec baisse d'1 enfant par femme tous les 5 ans) Effets en termes de croissance économique (par ex : 20% de la croissance 1960-1995 en Asie de l'Est attribuable à la réduction de la fécondité et 1,3 USD de réduction du coût des naissances pour 1 USD d'investissement dans le planning familial - source : UNFPA) Zones de projet a priori vastes et bénéficiaires potentiels nombreux
DEMO / PROMOTION DU GENRE (4/5)	6 - Niveau d'accès des femmes à l'éducation	Au niveau territorial en 2013 : faible taux de scolarisation des filles dans le primaire (39% au niveau national) et faible taux d'alphabétisation des femmes (38% au niveau national)	A travers l'ensemble des Programmes REDD+ intégrés entre 2013 et 2016 : contribuer à scolariser 12 000 filles dans le primaire (contribution à l'objectif national : 50% en 2016*) et contribuer à alphabétiser 12 000 femmes (contribution à l'objectif national : 90% en 2016*)	1/ Rapports d'activités des Programmes REDD+ intégrés 2/ Rapports d'activités des services locaux du Ministère de l'éducation	Barrières sociales et culturelles non connues (concernant l'éducation des filles et l'émancipation des femmes) et effort de long terme Zones de projet a priori vastes et bénéficiaires potentiels nombreux

3. PROGRAMMES PROPOSES

3.1 Calendrier estimatif des décaissements 2013-2016

Le tableau ci-dessous a été bâti avec les hypothèses (simplificatrices) suivantes :

- (i) durée moyenne de décaissements de trois ans par Programme² ;
- (ii) décaissements légèrement décroissants (de 10% à 20% en moins par an sur trois ans) pour tous les Programmes afin de tenir compte des investissements initiaux ;
- (iii) montant de décaissement d'environ 40 MUSD pour l'année 2013 ;
- (iv) montant de décaissement volontairement réduit pour 2016, dans l'hypothèse où certains Programmes engagés en 2013 étaient étendus d'un an et que des décaissements devaient être reportés en 2016 ;
- (v) montant « moyen » par Programme intégré REDD+ de 21 MUSD. Le montant par Programme intégré REDD+ sera estimé plus finement une fois connue la sélection finale des Territoires pilotes et les caractéristiques clefs de ces Territoires (surface totale, surface forestière, densité de population, facteurs directs et indirects de pression sur les forêts, etc.)

#	Programme	Dates		Montants des décaissements (en kUSD/an)				TOTAL
		Début	Fin	2013	2014	2015	2016	
P1.1	"Outils REDD+"	2013	2015	6 000	5 000	4 000		15 000
P1.2	"Cadre institutionnel REDD+"	2013	2015	1 400	1 200	900		3 500
P2.1	"AT"	2013	2015	10 000	8 000	6 700		24 700
P2.2	"Foncier"	2013	2015	8 000	6 500	5 000		19 500
P2.3	"Energie"	2013	2015	4 800	3 800	2 700		11 300
P3.1	"Territoire U"	2014	2016	8 000	7 000	6 000		21 000
P3.2	"Territoire V"	2014	2016		8 000	7 000	6 000	21 000
P3.3	"Territoire W"	2014	2016		8 000	7 000	6 000	21 000
P3.4	"Territoire X"	2014	2016		8 000	7 000	6 000	21 000
P3.5	"Territoire Y"	2014	2016		8 000	7 000	6 000	21 000
P3.6	"Territoire Z"	2014	2016		8 000	7 000	6 000	21 000
DECAISSEMENTS				38 200	71 500	60 300	30 000	200 000

² Hypothèse forte pour les Programmes intégrés REDD+, étant donné que les changements de pratiques dans le milieu rural nécessitent un accompagnement dans la durée... Néanmoins, des extensions de ces Programmes, via la reprogrammation des reliquats dans le cycle d'investissement post-2016, sont a priori possibles.

3.2 OS1 - Programme 1.1 « Outils REDD+ »

P1.1 "Outils REDD+" - Opérationnaliser le SNSF et le CGES au niveau des Programmes intégrés REDD+								
#	Activités principales proposées	Lien avec Indic. de résultat	Situation de référence	Cibles	Sources de vérifications	Budgets indicatifs (k\$)	Commentaires	Partenaires potentiels
1	Contribuer à rendre fonctionnel TerraCongo (inventaire des changements de surface)	OS1 #1	Au niveau de chaque Programme REDD+ intégré début 2013 : TerraCongo non fonctionnel (partiellement pour les Province du Bandundu et du Kasai Oriental)	Au niveau de chaque programme REDD+ intégré fin 2015 : TerraCongo fonctionnel (cadre méthodologique pour niveau de référence, inventaire des strates non forestières)	1/ Manuel d'utilisation de TerraCongo 2/ Rapports de mise en œuvre de TerraCongo			<i>DIAF, DDD, FCPF, FAO, PNUD, JICA, Université de Kisangani, Université de Kinshasa, WCS, WWF (projet lidar), VCS, CCBS</i>
2	Contribuer à rendre fonctionnel l'Inventaire forestier national - IFN (inventaire des valeurs de biomasse et carbone)	OS1 #1	Au niveau de chaque Programme REDD+ intégré début 2013 : IFN non fonctionnel (partiellement pour la Province du Bandundu)	Au niveau de chaque Programme REDD+ intégré fin 2015 : IFN fonctionnel (inventaires biomasse pour les strates non forestières)	1/ Manuel d'utilisation de l'IFN 2/ Rapports de mise en œuvre de l'IFN			
3	Contribuer à rendre fonctionnel l'Inventaire de gaz à effet de serre (IGES) sur le secteur de l'utilisation des terres ("LULUCF")	OS1 #1	Au niveau de chaque Programme REDD+ intégré début 2013 : IGES non fonctionnel sur le secteur LULUCF	Au niveau de chaque Programme REDD+ intégré fin 2015 : IGES fonctionnel sur le secteur LULUCF (cadre méthodologique pour niveau de référence, facteurs d'émissions)	1/ Manuel d'utilisation de l'IGES (secteur LULUCF) 2/ Rapports de mise en œuvre de l'IGES (secteur LULUCF)			
4	Contribuer à rendre fonctionnel le CGES (MRV des co-bénéfices et de leur partage, sur la base de la SESA, du principe CLIP et de règles sur le partage des bénéfices)	OS1 #1	Au niveau de chaque Programme REDD+ intégré début 2013 : CGES non fonctionnel (partiellement si proximité de sites pilotes REDD+ : FC6F, CBFF, ER-PIN Maï Ndombé)	Au niveau de chaque Programme REDD+ intégré fin 2015 : CGES fonctionnel et affiné au fur et à mesure des retours d'expériences	1/ Manuel d'utilisation du CGES 2/ Rapports de mise en œuvre du CGES 3/ Moabi			
					BUDGET	15 000*		

*Chiffrage non finalisé par la FAO, estimation globale à ce stade.

3.3 OS1 - Programme 1.2 « Capacités institutionnelles pour la mise en œuvre du REDD+ »

P1.2 "Capacités institutionnelles REDD+" - Opérationnaliser le Fonds national REDD+, préparer et capitaliser les activités REDD+								
#	Activités principales proposées	Lien avec Indic. de résultat	Situation de référence	Cibles	Sources de vérifications	Budgets indicatifs (k\$)	Commentaires	Partenaires potentiels
1	Mettre en place des procédures (i) d'alignement afin de rendre "compatibles" avec le REDD+ les investissements d'APD traditionnelle et privés et (ii) incitatives pour lever de nouveaux financements REDD+ publics et privés	OS1 #2	Au niveau national début 2013 : pas de procédures d'alignement et certains flux privés ou d'APD parfois contraires aux objectifs REDD+ et pas de mesures incitatives	Au niveau national fin 2015 : procédures d'alignement et incitatives promulguées et sensibilisation de la Fédé des entreprises du Congo (FEC) et des Groupes thématiques de PTF soutenant des activités ayant des impacts sur les objectifs REDD+	Procédures d'alignement et incitatives (Journal officiel)	200	Chiffrage à dire d'experts, car pas de référence de coût	PNUD, NORAD et NCFI PNUD
2	Mettre en place des procédures anti-corruption (analyse des risques de corruption, plan d'atténuation, priorisation des actions pour 2014-2016)	OS1 #2	Au niveau national début 2013 : pas de procédures anti-corruption	Au niveau national fin 2015 : procédures anti-corruption	Procédures anti-corruption (Journal officiel)	200	Chiffrage à dire d'experts, car pas de référence de coût	Opérateurs short-listés (avec appui du comité d'experts et du ST du Fonds) Opérateurs ayant fait la mise en œuvre (avec appui du comité d'experts et du ST du Fonds) Opérateurs short-listés (avec appui du comité d'experts et du ST du Fonds)
3	Renforcement des capacités des gestionnaires congolais du Fonds et des opérateurs de Programmes	OS1 #3	Au niveau national début 2013 : opérateurs et gestionnaires congolais du Fonds avec des capacités variables pour la mise en œuvre des Programmes REDD+	Au niveau national entre 2013 et 2016 : capacités des opérateurs et des gestionnaires congolais du Fonds renforcées	1/ CR de réunion de Comité de pilotage du Fonds 2/ Termes de référence des appels d'offre et notes de programmation 3/ Rapports d'évaluation des idées de Programme ("double-blind process")	1 600	Chiffrage à dire d'experts : 150 k\$ par Programme intégré en moyenne, 100 k\$ pour les autres Programmes + 100 k\$ pour les opérateurs congolais du Fonds	

4	Capitaliser les succès/échecs de la mise en œuvre du REDD+	OS1 #3	Au niveau national début 2013 : retours d'expériences rares et épars	Au niveau national entre 2013 et 2016 : succès et échecs analysés et capitalisés en vue des programmations futures	1/ Rapports annuels de capitalisation 2/ Boîtes à outils REDD+	600	Chiffrage à dire d'experts : 50 k\$ par Programme en moyenne
5	Soutenir le processus d'engagement communautaire (communautés locales, autorités locales, peuples autochtones, femmes, jeunes, etc., pouvoirs publics, opérateurs privés, ONG) dans l'opérationnalisation du REDD+ : planification, mise en œuvre et suivi des activités REDD+ de terrain (avec application du CLIP)	OS1 #4	Au niveau de chaque Territoire cible début 2013 : pas de participation dans REDD+ (naissante si proximité de sites pilotes REDD+ : FCPF, CBFF, ER-PIN Maï Ndombé)	Au niveau de chaque Programme REDD+ intégré durant toute la mise en œuvre : soutien accru aux opérateurs pour l'engagement communautaire et participation effective et croissante des populations à tous les stades (planification, mise en œuvre, suivi), avec application du CLIP	Pour chaque Programme REDD+ intégré : 1/ Document de projet 2/ Rapports d'activités 3/ Rapports d'évaluation	900	Chiffrage à dire d'experts : (i) 7 experts (1/pilier), (ii) 2,5 k\$/mois, (iii) 4 ans
					BUDGET	3 500	

3.4 OS2 - Programme 2.1 « AT »

P2.1 "AT" - Planifier l'utilisation des terres pour favoriser la gestion durable des RN et réduire la pression sur les forêts

#	Activités principales proposées	Lien avec Indic. de résultat	Situation de référence	Cibles	Sources de vérifications	Budgets indicatifs (k\$)	Commentaires	Partenaires potentiels
1	Constituer et opérationnaliser un comité de pilotage interministériel de l'AT (CIAT) et collecter des données pertinentes sur l'aménagement afin de faire un diagnostic global	OS2 #1	Au niveau national début 2013 : pas de CIAT, données disparates ou insuffisantes et incohérence dans l'affectation et l'usage des terres	Au niveau national fin 2014 : CIAT fonctionnel, diagnostic global d'aménagement et création d'une base des données sur l'AT	1/ Arrêté de création 2/ PV de réunions 3/ Rapports UAAT	3 800	Budget extrait de Feuille de route AT et REDD+ (OS1 et OS2)	UN-Habitat, AFD, GIZ, USFS IGN-FI
2	Contribuer au Schéma national d'AT (SNAT) et définir des orientations politiques en matière d'AT, promulguer une loi sur l'AT et mettre en place un manuel de procédures sur l'AT	OS2 #1	Au niveau national début 2013 : orientations politiques éparées sur l'AT, pas de loi sur l'AT et pas de manuel de procédures sur l'AT (instruments de consultation et planification)	Au niveau national fin 2014 : orientations politiques sur l'AT, loi sur l'AT et manuel de procédures sur l'AT	1/ Politique sur l'AT 2/ Loi sur l'AT (Journal officiel) 3/ Manuel sur l'AT	1 800	Budget "loi/manuel" extrait de Feuille de route AT et REDD+ (OS1) Budget "normes" extrait de Normes REDD+ - Mines et hydrocarbures (OS3)	Oil, Gas and Mining Policy Division / World Bank, Consortium Moabi (pour l'aspect normes mines et hydrocarbures) Consortium Moabi, IIASA, UCL, UN-Habitat
3	Renforcer les capacités des agences techniques - UAAT, INS, IGC, RGC, etc.	OS2 #1	Au niveau national début 2013 : faibles capacités des agences techniques et exécution imparfaite de leur mandat	Au niveau national entre 2014 et 2016 : capacités des agences permettant l'exécution satisfaisante de leur mandat	Rapport d'activités des agences	1 600	200 k\$/agence de formations techniques (en moyenne) x 8 agences	Consortium Moabi, IIASA, UCL, UN-Habitat
4	Développer une stratégie d'information, éducation et communication (IEC)		Non-participation du public à l'élaboration du schéma national d'AT, manque de concertation entre les divers secteurs et aucune stratégie de communication	Au niveau national d'ici 2015, élaboration d'un plan d'IEC des instruments de planification	Rapports UAAT et BEAU	4 100	Budget extrait de Feuille de route AT et REDD+ (OS3)	AWF, WCS, WWF, RRN, ONG CISCO

5	Adopter et faire respecter des normes REDD+ pour les investissements miniers et pétroliers en zone forestière	OS2 #1	Au niveau national début 2013 : pas de normes	Au niveau national fin 2015 : normes publiées, connues et respectées par les opérateurs	1/ Journal officiel 2/ Moabi	1 000	Budget extrait de Normes REDD+ - Mines et hydrocarbures (OS4)
6	Faire l'état des lieux de l'utilisation actuelle des terres et élaborer un schéma provincial d'aménagement	OS #2	Au niveau provincial début 2013 : pas de schéma d'AT	Au niveau de chaque Province accueillant Programme Intégré (après un an de mise en œuvre du Programme intégré) : schéma d'AT	Schéma provincial d'AT	5 500	Chiffrage à dire d'experts sur les 11 Provinces de la RDC
7	Faire l'état des lieux de l'utilisation actuelle des terres, élaborer des scénarios d'utilisation des terres (BaU et REDD+) et un schéma territorial d'aménagement	OS2 #2	Au niveau territorial début 2013 : pas de compilation des données (disparates et éclatées entre plusieurs Ministères et Comités : concessions forestières, concessions agricoles, cadastre minier, plans d'urbanisme, pôles de croissance, etc.) et pas de politique d'aménagement des terres	Au niveau de chaque Programme intégré REDD+ un an après son démarrage : base de données et SIG pour les données carto, 2 scénarios (laisser aller, REDD+ avec planification minimale) permettant d'estimer les coûts/bénéfices sociaux, économiques et environnementaux de l'un et l'autre scénario et schéma territorial d'aménagement des terres adopté et mis en oeuvre	1/ Rapport de mise en œuvre des Programmes intégrés 2/ Base de données et SIG 3/ Carte des zones à usage multiples (points chauds) 4/ Scénarios d'utilisation des terres BaU vs REDD+ 5/ Schéma territorial d'AT	3 000	Chiffrage à dire d'experts (en k\$/territoire : 100 par SIG/base de données, 100 par scénario, 200 par schéma territorial), car pas de référence de coût Possibilité d'obtenir la plupart des informations via Moabi
8	Faire le micro-zonage de l'utilisation des terres et élaborer des plans de développement local (PDL)	OS2 #2	Au niveau local début 2013 : quelques exercices de micro-zonage et quelques PDL basés sur une utilisation concertée et durable des terres (soutenus par des projets REDD+, voire agricole ou forestier)	Au niveau de chaque Programme intégré REDD+ un an après son démarrage : micro-zonage de l'utilisation des terres via des analyses de terrain (lecture de paysage, transects, études de filière, entretiens dans les villages) et PDL adoptés et mis en œuvre (au niveau ad hoc, Chefferie ou Secteur a priori)	1/ Rapport de mise en œuvre des programmes intégrés 2/ Rapports de micro-zonage 3/ PDL 4/ Rapports de mise en œuvre des PDL	3 900	Chiffrage réalisé avec es hypothèses suivantes : - micro-zonage : (i) 1,3 \$/ha (expérience RRN), (ii) 1 600 000 ha/Territoire en moyenne, (iii) 25% du Territoire en "points chauds" - PDL : (i) 8 Secteurs et/ou Chefferies par Territoire en moyenne, (ii) dont 2 à cheval sur les "points chauds", (iii) 50 k\$ par PDL
					BUDGET	24 700	

3.5 OS2 - Programme 2.2 « Foncier »

P2.2 "Foncier" - Sécuriser le foncier des communautés rurales pour favoriser la gestion durable des RN et réduire la pression sur les forêts								
#	Activités principales proposées	Lien avec Indic. de résultat	Situation de référence	Cibles	Sources de vérifications	Budgets indicatifs (k\$)	Commentaires	Partenaires potentiels
1	Contribuer à rendre fonctionnelle la Commission nationale spécifique aux droits fonciers des communautés	OS2 #3	Au niveau national début 2013 : gestion foncière centralisée avec antagonisme entre système moderne et coutumier	Au niveau national entre 2014 et 2016 : gestion foncière décentralisée avec harmonisation progressive des systèmes moderne et coutumier [(i) concepts juridiques définis (bien foncier, droit de propriété, droit coutumier, mise en valeur, etc.), (ii) textes réglementaires promulgués en matière de zonage participatif, titrisation collective, cadastre local, (iii) rôles/responsabilités des CLD bien défini dans la mise en œuvre des textes sur le foncier]	1/ Réforme foncière promulguée (Journal officiel) 2/ Textes d'application promulgués, notamment ceux concernant les rôles/responsabilités des CLD sur le foncier (Journal officiel)	400	Budget extrait de Feuille de route foncier et REDD+ (OS1)	UN-Habitat, CODELT, ONG Justice et Démocratie, Forum des amis de la terre, CONAPAC, COPACO, Coalition des ONG belges AGRICONGO
2	Contribuer à rendre fonctionnels les Conseils consultatifs provinciaux (CCP) des Provinces dans lesquelles sont mis en œuvre des Programmes REDD+ intégrés et adopter des édits provinciaux sur le foncier	OS2 #3	Au niveau provincial début 2013 : CCP non fonctionnels	Entre 2014 et 2016, au niveau des Provinces accueillant des Programmes REDD+ intégrés : CCP fonctionnels et édits provinciaux sur le foncier	Pour chaque Province accueillant des Programmes REDD+ intégrés : 1/ CR des réunions des CCP 2/ Edits provinciaux sur le foncier	1 200	Budget extrait de Feuille de route foncier et REDD+ / OS2 : 200 k\$/Province	

3	Contribuer à rendre fonctionnels les Conseils agricoles et ruraux de gestion (CARG) au niveau des Territoires	OS2 #4	Au niveau territorial début 2013 : CARG non fonctionnels	Au niveau de chaque Programme intégré REDD+ après trois ans de mise en œuvre : CARG fonctionnels	Rapport d'activités et CR des réunions des CARG	1 800	Budget extrait de Feuille de route foncier et REDD+ / OS3 : 300 k\$/CARG
4	Contribuer à rendre fonctionnelles les Commissions foncières paritaires (CFP) au niveau des chefferies ou des secteurs	OS2 #4	Au niveau local début 2013 : CFP non fonctionnelles et très rares chartes foncières (soutenues par des projets REDD+, voire agricole ou forestier)	Au niveau de chaque Programme intégré REDD+ après trois ans de mise en œuvre : CFP fonctionnelles et dotées de Chartes respectées	1/ Rapport d'activités des Programmes intégrés 2 CR des réunions des CFP 3/ Chartes foncières locales 4/ Rapport de suivi de la mise en œuvre de ces chartes	6 200	Budget extrait de Feuille de route foncier et REDD+ / OS3 : 520 k\$/Secteurs et/ou Chefferies, avec 2 Secteurs et/ou Chefferies à cheval sur les "points chauds"
5	Contribuer à l'émission des documents de sécurisation foncière sur les zones contestées	OS2 #4	Au niveau local début 2013 : quasi-inexistence des titres fonciers et gestion par la chefferie, avec conflits fonciers récurrents encombrants les tribunaux	Au niveau de chaque Programme intégré REDD+ après trois ans de mise en œuvre : documents de sécurisation foncière sur les zones contestées (sur base de micro-zonages locaux et d'enquêtes de vacances de terres, avec respect du principe CLIP)	1/ Rapport de mise en œuvre des Programmes intégrés 2/ CR des réunions des Commissions foncières paritaires 3/ Chartes foncières locales 4/ Documents de sécurisation foncière	8 700	Chiffrage réalisé avec es hypothèses suivantes : (i) 18 \$/ha (expérience Mampu), (ii) 1 600 000 ha/Territoire en moyenne, (iii) 5% du Territoire à sécuriser en priorité ("points chauds")
6	Contribuer à la mise en place d'un système d'archivage des documents fonciers en recourant aux NTIC et archiver ces documents	OS2 #4	Au niveau local début 2013 : rares documents fonciers archivés manuellement	Au niveau de chaque Programme intégré REDD+ après trois ans de mise en œuvre : un système d'archivage électronique des documents fonciers est opérationnel	1/ Rapport de mise en œuvre des Programmes intégrés 2/ Rapport de la Commission locale de réforme foncière	1 200	Chiffrage à dire d'experts (100 k\$/Base de données de Secteur et/ou de Chefferie), car pas de référence de coût
					BUDGET	19 500	

3.6 OS2 - Programme 2.3 « Energie »

P2.3 "Energie" - Diminuer la part de bois-énergie non renouvelable dans le bilan énergétique national								
#	Activités principales proposées	Lien avec Indic. de résultat	Situation de référence	Cibles	Sources de vérifications	Budgets indicatifs (k\$)	Commentaires	Partenaires potentiels
1	Intégrer le secteur bois-énergie dans la politique nationale	OS2 #5	Au niveau national début 2013 : absence de prise en compte du bois-énergie dans la politique énergétique nationale	Au niveau national en 2014 : stratégie nationale bois-énergie durable intégrée à la politique énergétique et mise en application	Journal officiel	400	Chiffrage à dire d'experts : 400 k\$ pour élaboration et suivi, car pas de référence de coût pour la RDC	
2	Mettre en place des plans d'approvisionnement en bois énergie par grands bassins de consommation	OS2 #5	Au niveau national début 2013 : aucun plan d'appro. (plans d'appro. de Kinshasa et de Mbuji-Mayi/Kananga en réflexion avec appui projets FIP + quelques enquêtes bois-énergie)	Au niveau national en 2015 : élaboration et début de mise en œuvre de plans d'approvisionnement en bois-énergie pour les principaux bassins de consommation proches des Territoires cibles	1/ Plan d'approvisionnement par bassin 2/ Rapports de mise en œuvre de ces plans 3/ Bilan de l'énergie	1 000	Chiffrage à dire d'experts (par bassin d'appro : compléments études sur la demande = 25k\$ + étude sur l'offre = 75k\$ + élaboration plans = 50k\$ + suivi plans = 50 k\$)	Min. Energie, FIP (BM/BAD), GIZ, UE + opérateurs: CIRAD, CIFOR, WWF
3	Accroître le taux d'utilisation des techniques de carbonisation améliorée	OS2 #6	Au niveau de chaque Programme REDD+ intégré début 2013 : moins de 1% des producteurs utilisent des techniques de carbonisation améliorée (Makala, Mampu, EW/IFDC)	Au niveau de chaque Programme REDD+ intégré à la fin de sa mise en œuvre : taux d'utilisation des techniques de carbonisation améliorée supérieur à 33%	1/ Rapport de mise en œuvre des Programmes 2/ Rapports de suivi des filières bois-énergie locales 3/ Bilan de l'énergie	2 400	Chiffrage à dire d'experts : 400 k\$/Territoire d'appui technique spécifique - formations des producteurs, organisation de la commercialisation, etc.	Min. Energie, FIP (BM/BAD), GIZ, UE + opérateurs: CIRAD, CIFOR, WWF
4	Accroître le taux d'utilisation des foyers améliorés	OS2 #6	Au niveau de chaque Programme REDD+ intégré début 2013 : moins de 15% d'utilisation des foyers améliorée (WESD/Mikalili, SNV, WWF Goma, etc.)	Au niveau des ménages urbains chaque Programme REDD+ intégré à la fin de sa mise en œuvre : taux d'utilisation des foyers améliorés supérieure à 66%	1/ Rapport de mise en œuvre des Programmes 2/ Rapports de suivi des filières bois-énergie locales 3/ Bilan de l'énergie	3 900	Chiffrage à dire d'experts (à partir données WWF Goma : études préalables : 30k\$/Programme ; 63 000 foyers/territoires ; 15 \$/foyer) + équipe projet (100 k\$/an)	CIRAD, CIFOR, WWF, GIZ Min. Energie, UE, BAD, BM
5	Promouvoir des énergies renouvelables (ENR) alternatives au bois énergie et peu coûteuses (USD/kWh)	OS2 #6	Au niveau de chaque programme REDD+ intégré début 2013 : capacité installée en ENR < 5% du mix énergétique	Au niveau de chaque Programme REDD+ intégré à la fin de sa mise en œuvre : capacité installée en ENR > 10% du mix énergétique	1/ Rapport de mise en œuvre des programmes intégrés 2/ Bilan de l'énergie	3 600	Chiffrage à dire d'expert pour 345 000 hab en moyenne à partir des données Ministère Energie (4 M\$ / 400 000 hab pour électrification rurale)	
BUDGET						11 300		

3.7 OS3 - Programme 3.1 à 3.6 « Programmes intégrés REDD+ »

NB : Ci-dessous sont présentées l'ensemble des activités possibles au niveau d'un Programme Intégré REDD+. Bien évidemment, la liste des activités retenues et les coûts afférents à chaque activité seront différents pour chaque Programme Intégré REDD+ et dépendront de l'étendue des besoins, eux-mêmes dépendant (i) des facteurs directs et indirects de déforestation propres à chaque Territoire et (ii) nombre de ménages à impliquer, des surfaces agricole ou forestières à couvrir, etc. Tous les coûts sont estimés sur 36 mois, avec des données moyennes sur les 25 Territoires pré-identifiés à l'avant-avant-dernière étape de la priorisation géographique (Cf. **1.4 supra**) : surface totale de 1,5 Mha, surface forestière de 1,17 Mha, population de 433 000 habitants. Les partenaires potentiels de mise en œuvre n'ont pas été mentionnés ici, car ceci dépend principalement du choix des Territoires qui seront finalement retenus.

P.3.x : Mettre en œuvre le REDD+ de façon intégré et juridictionnelle dans le Territoire x, Province x							Potentiel d'atténuation : x MtCO₂eq
							Coût d'abattement : x USD/tCO₂eq
#	Activités principales proposées	Lien avec Indic. de résultat	Situation de référence (au niveau du Territoire cible début 2013)	Cibles (au niveau du Territoire cible entre 2013 et 2016)	Sources de vérifications (en + des rapports d'activités de Programmes)	Budgets indicatifs (k\$)	Commentaires (NB : tous les coûts sont estimés sur 36 mois, avec des données moyennes sur les 25 Territoires pré-identifiés : surface totale de 1,5 Mha, surface forestière de 1,17 Mha, population de 433 000 habitants)
1	Mobiliser une équipe de projet (chef de projet, chefs d'équipe, animateurs polyvalents et locaux, personnel de soutien, frais généraux) pour la mise en œuvre des activités de terrain	Transversal	Pas d'équipe	1 Chef de projet + 1 chef d'équipe/Secteur et/ou Chefferie + 1 animateur polyvalent/7 500 personnes + 1 animateur local/4 000 personnes + personnels de soutien	Rapports d'activités des agents	2 100	Chiffrage réalisé avec les hypothèses suivantes : (i) 5 k\$/mois/Chef de projet, (ii) 3 k\$/mois/Chef d'équipe avec 4 Secteur et/ou Chefferie/Programme, (iv) 1,2 k\$/mois/animateur polyvalent, (v) 0,2 k\$/mois/animateur local, (vi) 433 000 hab, (vii) 10 personnes de soutien / Programme, (viii) 25% de frais généraux
2	Contribuer à rendre fonctionnel le Conseil agricole rural de gestion (CARG) territorial et les organisations de producteurs agricoles (OPA)	OS3 #1	CARG territorial non fonctionnel et OPA peu fonctionnelles	CARG territorial et OPA fonctionnelles et aptes à soutenir des filières agricoles durables	Rapports d'activités du CARG territorial et des OPA, démontrant leur implication dans le développement agricole	3 100	Chiffrage réalisé avec les hypothèses suivantes : - CARG : (i) 25 k\$/CARG (+ 5 antennes) de coût d'installation, (ii), 75 k\$/CARG (+ 5 antennes) de coûts de fonctionnement, (iii) 50 k\$/CARG (+ 5 antennes) d'appui-conseil-formation-voyage d'étude - OPA : pour 200 OPA de 25 pers/OPA : (i) 15 k\$/OPA d'appui-conseil-formation-voyage d'étude
3	Contribuer à la dynamisation des filières et la commercialisation des produits agricoles	OS3 #1	Commercialisation difficile des produits agricoles et filières agricoles peu dynamiques	Commercialisation facilitée des produits agricoles et filières agricoles dynamisées	Rapports d'activités des OPA mentionnant les volumes commercialisés	3 200	OPA : pour 200 OPA de 25 pers/OPA : (i) 8 k\$/OPA d'appui en infrastructures de commercialisation (magasins de stockage, marchés, pistes rurales,...), (vii) 8k\$/OPA d'appui en équipements de transformation (décortiqueuse, égreneuse,...)

4	Contribuer à accroître le taux d'accès des paysans aux services bancaires	OS3 #1	Coopérative d'épargne et de crédit peu fonctionnelle	Coopérative d'épargne et de crédit fonctionnelle et délivrant du crédit agricole	Rapports d'activités de la coopérative d'épargne et de crédit	1 900	Chiffrage réalisé avec les données de coûts de la COOPEC Lukula pour la gestion annuelle de 150 k\$ de crédit (1 000 paysans) : 47 k\$ de RH, 11 k\$ de transport, 4 k\$ de matériel info, 15 k\$ de frais généraux, 150 k\$ de dotation en fonds de roulement. Le tout est multiplié par 5 pour atteindre 5 000 paysans
5	Contribuer à développer et vulgariser des itinéraires techniques agricoles durables	OS3 #1	Très peu d'itinéraires techniques agricoles durables (quelques initiatives d'UNIKIN, GI Agro, ESCO, etc.) et faibles capacités du SNV et peu de déploiement sur le terrain	Itinéraires techniques agricoles aptes à soutenir des filières agricoles durables et au moins 1 visite par trimestre pour les membres d'OPA	Publications et rapports d'activités de l'INERA Rapport d'activités du SNV/MADR	1 400	Chiffrage réalisé avec les hypothèses suivantes : - Recherche : 127 k\$, soit (i) salaires 1 technicien (0,7 k\$/mois) + 2 assistants (0,5 k\$/mois) + 10 ouvriers (0,1 k\$/mois), (ii) Forfait annuel pour achats semences, petits matériels, etc. (10 k\$/an) - Vulgarisation (pour 200 OPA) : 962 k\$, soit (i) salaires 2 vulgarisateurs principaux (0,7 k\$/mois) + 20 vulgarisateurs de base (0,4 k\$/mois), (ii) Gestion de 4 champs écoles principaux (2 k\$/CEP/an) et 200 champs écoles des OPA (1,5 k\$/champs/an)
6	Contribuer à rendre fonctionnelle la filière de sélection, multiplication et distribution de semences vivrières	OS3 #1	Quasiment pas de semence de base	100 OPA ont accès à des semences de base	Publications et rapports d'activités de l'INERA et du SENESEM/MADR	2 600	Chiffrage réalisé avec les hypothèses suivantes : - Appui sélection / certification = 100 k\$ (forfait) - Appui à la production et distribution semencière = 50 OP multiplicateurs x 3 ha/OP x 1,6 k\$/ha (inclus kit petit matériel agricole) - Formations = 2 formations/an x 10 k\$/formation x 3 ans - Inspection = 3 visites/OPA x 3 ans x 100 \$/visite
7	Contribuer au développement de l'aménagement de l'exploitation forestière artisanale et communautaire	OS3 #2	Plans d'aménagement forestier peu développés (exploitations industrielles) ou inexistantes (artisanales)	3 plans d'aménagement (2 modèles : forêts des communautés locales et petites concessions collectives) mis en œuvre	1/ Rapports d'activités des Programmes intégrés 2/ Plans d'aménagement 3/ Rapports SNSF 4/ Rapports Moabi	900	Chiffrage réalisé à dire d'experts : 300 k\$/plan d'aménagement (petite concession)
8	Rendre fonctionnels les services de contrôle des activités forestières et accroître la transparence dans la filière et la traçabilité des bois	OS3 #3	Faibles capacités de contrôle favorisant l'exploitation illégale, faible transparence, pas de traçabilité et corruption élevée	Services fonctionnels aptes à contrôler la légalité de l'exploitation, systèmes de traçabilité et de plaintes type "observateur indépendant" en place	1/ Rapports SNSF 2/ Rapports Moabi	100	Chiffrage réalisé à dire d'experts : 30 k\$/an/Territoire pour frais de déplacement et appuis techniques

9	Augmenter les surfaces reboisées et régénérées (RNA) autour des grands centres urbains du pays	OS3 #4	Très faible surface reboisée (<9 000 ha reboisés depuis 1990 dans le pays)	Sur les 6 Territoires, au moins 18 000 ha de reboisement (plantations pures, agroforesterie, RNA), en contribution à l'objectif de 250 000 ha/an (PAG)	1/ Rapports du SNSF 2/ Rapports du Moabi	3 000	Chiffrage réalisé avec les hypothèses suivantes : (i) Objectif global: 18 000 ha, à distribuer par territoire au prorata des surfaces non forestières, (ii) 1 k\$/ha de coûts directs (coûts indirects budgetés par ailleurs), (iii) plantations faites par petits planteurs (via du don) et de grands planteurs (via de la garantie de crédit)
10	Contribuer à améliorer l'accès aux services de planning familial et aux contraceptifs	OS3 #5	Faible accès au planning familial (38% des zones de santé) et aux contraceptifs (5,4% au niveau national)	76% des zones de santé avec planning familial >17% de taux d'accès aux contraceptifs (moyenne subsaharienne)	1/ Rapports d'activités des services locaux du Ministère de la santé 2/ Enquêtes PNUD et/ou UNFPA	1 200	Chiffrage réalisé avec les données de coûts de l'USAID et de l'Univ. de Tulane : (i) 200 k\$/an/zone de santé à équiper en planning familial, (ii) 7 k\$/an/zone de santé pour les moyens contraceptifs, (iii) 2 zones de santé par Territoire en moyenne, là où l'activité est mise en œuvre
11	Contribuer à augmenter l'accès à l'éducation des femmes	OS3 #6	Faible taux de scolarisation des filles dans le primaire (39% au niveau national) et faible taux d'alphabétisation des femmes (38% au niveau national)	Contribuer à scolariser 2 000 filles dans le primaire (contribution à l'objectif national : 50% en 2016*) et contribuer à alphabétiser 2 000 femmes (contribution à l'objectif national : 90% en 2016*)	Rapports d'activités des services locaux du Ministère de l'éducation	1 500	Chiffrage réalisé avec les hypothèses suivantes : (i) soutien la scolarisation de 2 000 filles avec 150 \$/an/fille (y compris coûts des mesures incitatives afin d'attirer les filles à l'école : cantine, prise en charge d'une partie des mercuriales, etc.), (ii) soutien de l'alphabétisation de 2 000 femmes adultes avec 100 \$/an/femme
					BUDGET	21 000	

ANNEXE 1 –VISION STRATEGIQUE REDD+ POUR 2035

Comme exposé dans son Plan d'action gouvernemental (PAG), le Gouvernement de RDC souhaite concilier développement humain et protection de l'environnement. A l'horizon 2030, le pays doit devenir "un pool économique et industriel, un grenier agricole, une puissance énergétique et environnementale".

En tenant compte des orientations du PAG, la Stratégie-cadre nationale REDD+ vise une transition à long terme vers une économie verte, avec l'objectif de stabiliser d'ici 2035 le couvert forestier à 149 Mha, contre 155 Mha actuellement. Dans un scénario de laisser-faire, il est estimé que le couvert forestier descendrait à 139 Mha.

Le respect de cette trajectoire de développement apporterait d'énormes bénéfices pour le pays en termes de préservation de son capital naturel et de développement socio-économique. A l'échelle internationale, il serait aussi d'une importance capitale en termes de lutte contre l'effet de serre, étant donné qu'il permettrait d'éviter d'ici 2035 l'émission d'environ 3,7 GteCO₂, soit environ 15% des émissions mondiales annuelles !

La Stratégie s'est fixée comme objectif de financer ses premiers investissements en opérationnalisant le Fonds national REDD+ et en utilisant les financements du Programme d'investissement pour la forêt (PIF). A terme, le Fonds national REDD+ doit constituer le point d'entrée privilégié pour le financement de la Stratégie.

L'allocation des financements du Fonds est axée sur la production de résultats et l'approche programmatique est promue, afin de minimiser les duplications liées à une approche-projet et les coûts de transaction associés aux paiements REDD+ basés sur des résultats en termes d'émission/absorption carbone dans un futur régime CCNUCC. Les indicateurs financiers et de résultats du Fonds sont d'ailleurs liés, afin d'estimer les ratios coûts/bénéfices de ses Programmes.

La Stratégie s'appuie sur sept piliers : quatre dits "habilitants" (gouvernance, démographie, aménagement du territoire et foncier) et visant à lutter contre les facteurs indirects de pression sur les forêts, trois dits "sectoriels" (forêt, agriculture, énergie) et visant à lutter contre les facteurs directs de pression sur les forêts.

Deux types de Programmes doivent être financés par le Fonds : (i) programmes thématiques et (ii) programmes intégrés.

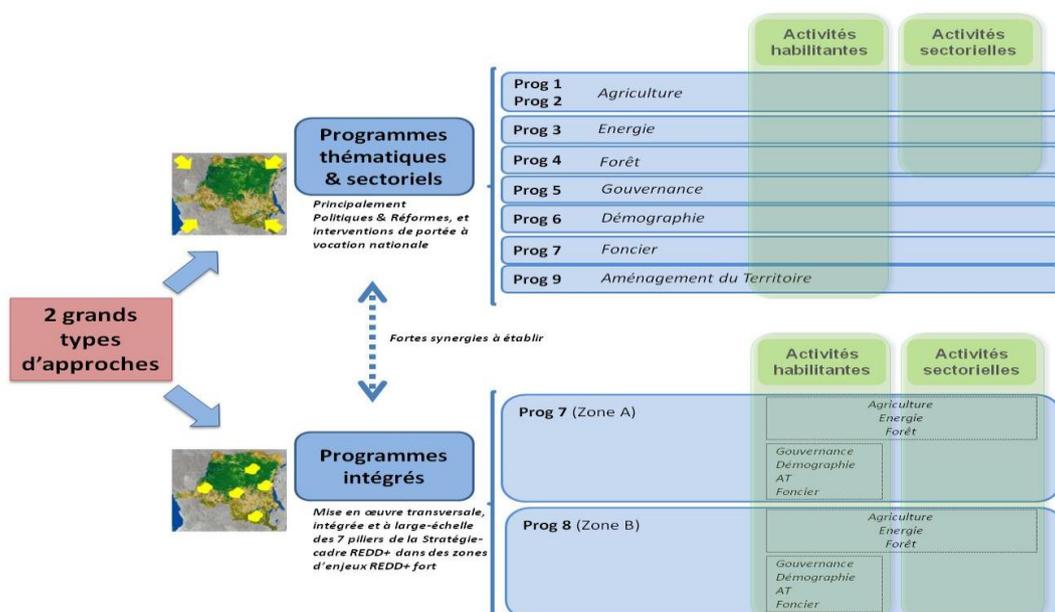


Figure 7 - Programmes "intégrés" vs "thématiques"

- (i) Un Programme thématique porte sur un pilier de la Stratégie et vise à appuyer une réforme habilitante (gouvernance, démographie, aménagement du territoire et foncier) ou sectorielle (forêt, agriculture, énergie) à l'échelle nationale. Il est piloté par le ou les Ministères sectoriels ad hoc et permet de répondre à des problèmes ne pouvant être traités de manière localisée. Il est a priori difficile d'estimer l'impact d'un tel Programme en termes d'émission évitée/séquestrée ou d'autres impacts socio-environnementaux.
- (ii) Un Programme intégré porte a priori sur plusieurs, voire les sept, piliers de la Stratégie et vise à concentrer les appuis (habilitants et/ou sectoriels) dans une zone où il y a une forte pression sur les forêts et un niveau de pauvreté important. Il est piloté par un ou des opérateurs de terrain, publics et/ou privés, nationaux et/ou internationaux. Il permet de s'attaquer de façon localisée aux facteurs directs et indirects de pression sur les forêts, sans avoir donc d'impact au niveau national. Le suivi des impacts en termes d'émission évitée/séquestrée ou d'autres impacts socio-environnementaux est a priori plus aisé que pour un Programme thématique.

ANNEXE 2 - CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROGRAMMES

Trois jeux de critères devraient a priori s'appliquer aux Programmes du Fonds national REDD+ :

- Critères relatifs au Fonds national REDD+, contenus dans le Manuel d'opération dudit Fonds, non arrêtés définitivement et encore non validés (ils devraient l'être sous peu) ;
- Critères relatifs aux sauvegardes et systèmes d'information sur les sauvegardes sociales et environnementales pour la REDD+ en RDC, arrêtés mais non promulgués (ils devraient l'être sous peu) ;
- Critères (et procédures) d'homologation promulgués en février 2012 par l'Arrêté n°004/CAB/MECNT/012 sur le fonctionnement du Registre national.

Les critères relatifs au Manuel d'opération du Fonds sont présentés dans l'annexe 2 dudit document, ceux relatifs aux sauvegardes sont présentés dans l'annexe 5 du même document. Les critères relatifs au Manuel d'opération et aux sauvegardes ont été synthétisés ci-dessous. Il faut noter que ceux relatifs au Registre se focalisent principalement sur les Programmes REDD+ ayant vocation à générer des crédits carbone, ce qui ne sera pas le cas pour l'ensemble des Programmes REDD+ (seulement les Programmes intégrés REDD+ soumis dans le cadre de la fenêtre 3 du Fonds, ce qui apparait a priori exclut dans la première phase d'investissement).

Par ailleurs, il faut noter que des critères REDD+ spécifiques d'évaluation seront fixés dans les notes de programmation détaillée. Ces notes établies pour chacun des produits attendus du Fonds et pour lesquels les propositions de Programmes seront développées, devront spécifier les critères spécifiques d'éligibilité et d'évaluation.

2.1 Critères de l'EESS

→ Protection des forêts naturelles et accroissement des services environnementaux

1. Dresser l'état initial de l'environnement du milieu récepteur ;
2. Protéger les forêts naturelles existantes contre la déforestation, la dégradation ou la conversion à d'autres usages éventuels (plantations forestières ou agricoles, exploitations minières, pétrolières ou industrielles) ;
3. Planifier toute forme d'utilisation des terres dans la zone de mise en œuvre et/ou d'influence, pendant toute la durée du Programme ;
4. Réaliser des études d'impacts environnementaux et élaborer un Cadre de gestion et suivi environnemental et social (CGES) spécifique pour chaque Programme ;
5. Respecter les normes environnementales nationales et internationales reconnues par la RDC, lors de l'installation et durant l'utilisation des base-vie des Programmes.

→ Transparence et bonne gouvernance

6. Ne pas dissimuler ni exagérer certains coûts du Programme ;
7. Mettre en place des mécanismes de suivi et de vérification financière ;
8. Mettre en place des mécanismes garantissant l'accès à l'information et la participation de toutes les parties prenantes impliquées dans le Programme ;

→ Évitement des dommages par les tiers, voies de recours et de réparation équitable

9. Définir des mécanismes de prévention et de réparation pour pertes et/ou dommages ;
10. Faciliter l'accès aux mécanismes de recours pour toutes les parties prenantes au Programme et privilégier les mécanismes traditionnels ou coutumiers ;

→ Bénéfices socio-économiques des Programmes REDD+ équitablement répartis

11. Contribuer à long terme à l'amélioration des moyens de subsistance et au bien-être des communautés locales et autochtones ;
12. Définir la nature des bénéfices qui seront partagés entre toutes les parties prenantes ;

→ Participation effective et efficiente des différentes parties prenantes

13. Assurer la participation effective des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables ;
14. Renforcer la cohésion et la stabilité des communautés riveraines du Programme, tout en respectant leurs spécificités culturelles ;
15. Respecter le principe du Consentement, libre, préalable et informé (CLIP) avec les communautés locales et autochtones concernées par le Programme ;
16. Soutenir les pratiques de conservation et de gestion des communautés locales et autochtones ;

→ Respect des droits de l'homme, des travailleurs et des terres

17. Formaliser les rapports avec les travailleurs ;
18. Garantir le respect des droits coutumiers et légaux des communautés locales et autochtones dans la zone du Programme ;
19. Soutenir les pratiques de conservation et gestion des communautés locales et autochtones ;
20. Préserver et respecter les sites archéologiques et culturels, ainsi que les savoirs endogènes des communautés locales et peuples autochtones ;
21. Éviter la réinstallation involontaire des communautés locales et peuples autochtones ;
22. Reconnaître et respecter les droits de propriété coutumière, individuelle et collective, sur les terres et les ressources naturelles.

Une fois son Programme pré-validé (critère REDD+ satisfaisant, enregistrement complété, processus CLIP réalisé et validé), l'opérateur dudit Programme pourra avoir à démontrer de façon objective et documenté que son Programme n'ira pas à l'encontre des principes REDD+ et des standards nationaux qui s'appliquent. En fonction du type d'activité et de l'impact socio-environnemental potentiel, les évaluations suivantes pourront être exigées :

- Etude Environnementale et Sociale Stratégique (EESS)
- Etude d'impact environnemental et social (EIES)
- Etude d'impact environnemental et social (EIES) sommaire
- Un plan de gestion environnementale et sociale (PGES)

Les Programmes REDD+ peuvent être de quatre types, tels que décrits ci-dessous. Des directives spécifiques en matière de suivi des impacts sociaux-environnementaux s'appliquent à ces différents types, en fonction de leur interaction avec le milieu naturel et humain.

Type	CLIP	Évaluation socio-environnementale probable	Principes, directives et standards REDD+ en RDC
Plan, politique et programme structurel	Pas de CLIP Intégration du concept de population vulnérable	EESS	Intégrés dans les analyses environnementales
Programme sans utilisation du territoire	Pas de CLIP	EESS ou EIES (sommaire, complète ou PGES)	Seuls les principes 2-3-4-6 et 7 s'appliquent
Programme avec utilisation du territoire	CLIP nécessaire	EIES (sommaire, complète ou PGES)	L'ensemble des principes s'applique
Programme ayant déjà passé par un processus EIES	CLIP pouvant être nécessaire	EIES pour les nouvelles activités si nécessaire	Des principes peuvent s'appliquer

Au fur et à mesure du développement des Programmes, les résultats des EIES seront capitalisés afin que des mesures d'atténuation standard soient approuvées ainsi que des guides spécifiques par type d'action REDD+, en vue d'une mise en œuvre de façon systématique.

2.2 Critères du Registre

L'Arrêté fixant les obligations d'homologation des projets REDD+ au Registre national concerne spécifiquement les projets visant une valorisation des gains carbone sur un marché carbone réglementaire ou volontaire. Même si cela paraît a priori peu probable dans la première phase d'investissement du Fonds, certains Programmes intégrés REDD+ pourraient générer des crédits carbone dans le cadre de la fenêtre 3 du Fonds. Dans ce cas, les critères présentés ci-dessous devront leur être appliqués :

→ Contrôle de l'honorabilité du porteur de projet et de ses partenaires

1. Les partenaires envisagés sont décrits ;
2. Le porteur de projet soumet un dossier complet et conforme ;

→ Examen de la recevabilité du projet.

3. Le concept général du projet est en accord avec la Stratégie cadre nationale REDD+ ;
4. Le concept général du projet respecte les garanties sociales et environnementales de la REDD+, tel que promues par la CCNUCC ;
5. Le projet s'inscrit dans une perspective de long terme (20 ans ou plus) ;
6. Le périmètre du projet est défini ;
7. Le projet vise un ou des standards socio-environnementaux admis par la RDC ;

8. Les impacts possibles du projet sur la biodiversité et la conservation des forêts naturelles et les services rendus par ces écosystèmes sont identifiés ;

→ Organisation et capacités du porteur de projet et de ses partenaires

9. Le porteur du projet dispose des capacités techniques suffisantes OU ses partenaires disposent des capacités techniques suffisantes en regard de leurs engagements auprès du porteur de projet ;
10. Le porteur du projet a des capacités de gestion financières suffisantes OU ses partenaires financiers ont des capacités de gestion financières suffisantes en regard de leurs engagements auprès du porteur de projet ;
11. Les ressources financières du porteur de projet sont identifiées et adaptées aux proportions du projet ;

→ Stratégies d'intervention

12. Le projet identifie de façon sommaire les facteurs de déforestation et/ou de dégradation des forêts et/ou les barrières à l'augmentation des stocks de carbone forestier dans la zone du projet ;
13. Le projet décrit les activités mises en œuvre pour atténuer les principaux facteurs de déforestation et/ou de dégradation des forêts et/ou supprimer les barrières à la gestion durable des forêts et/ou à la conservation et/ou à l'augmentation des stocks de carbone forestier ;

→ Identification, respect des droits des parties prenantes et partage des bénéfices

14. Les parties prenantes au projet sont identifiées ;
15. Les communautés locales et peuples autochtones concernés par le projet sont informés ;
16. Des séances d'information et de consultation sont prévues au cours de la préparation du projet et à une fréquence régulière ;
17. Suite à consultation, les rôles et responsabilités du porteur de projet, de ses partenaires et des parties prenantes au projet sont définis et démontrés ;
18. Une structure de gouvernance locale est établie ;

→ Crédits carbone

19. Les réductions d'émissions ou les augmentations d'absorptions de gaz à effet de serre sont estimées ;
20. Les risques de déplacement des émissions ou fuites sont pris en compte ; la zone de fuite et la zone de référence pour la ou les activités REDD+ du projet sont définies ;
21. Les réductions d'émissions ou les augmentations d'absorptions de gaz à effet de serre sont permanentes ;
22. Le projet est validé, puis ultérieurement vérifié, par un auditeur indépendant selon les procédures d'un standard social et environnemental reconnu par la RDC ;

→ Rapportage et suivi du projet

23. Le porteur de projet soumet un rapport d'avancement annuel incluant les états financiers du projet certifiés selon des standards d'audit internationaux ;
24. Le porteur de projet produit les compléments d'information demandés par le teneur de registre le cas échéant.

ANNEXE 3 - ANALYSE DES RISQUES DES PROGRAMMES SOUMIS

3.1 Types de risques

12 risques principaux ont été recensés et classés en trois grandes catégories :

- **Risques « généraux ».** Ils concernent tous les Programmes du Fonds et sont les suivants :
 - 1/ Gouvernance : le niveau de Gouvernance sectorielle (à l'échelle nationale) ou multisectorielle (à l'échelle Territoriale) est trop faible pour que le Programme puisse être mis en œuvre ;
 - 2/ Additionalité : l'impact du Programme n'est pas substantiel en termes de réduction d'émissions ou d'augmentation d'absorptions de gaz à effet de serre - directement ou indirectement – et le Programme pourrait être financé par d'autres sources que le Fonds national REDD+ ;
 - 3/ Parties prenantes : les rôles/responsabilités et règles de partage des bénéfices (dans le cas d'un Programme intégré) ne sont pas clairement définis avec les parties prenantes impliquées ;
 - 4/ Opérateurs : le consortium d'opérateurs du Programme n'a globalement ni les qualifications nécessaires, ni des expériences similaires à l'étranger pour la mise en œuvre des activités.
- **Risques « opérationnels ».** Ils concernent principalement les Programmes rattachés à l'objectif spécifique 3 « Programmes intégrés REDD+ » du Fonds et également certains volets opérationnels des Programmes rattachés à l'objectif spécifique 2 « Réformes REDD+ » ;
 - 5/ Conflits armés : le Programme est mis en œuvre à cheval sur des zones à la fois « affectées par les conflits » et « d'activités des groupes armés » ou « d'activités présumées de l'Armée de libération du Seigneur (LRA) » selon la nomenclature OCHA ;
 - 6/ Conflits fonciers : les conflits fonciers sont fréquents (>50% des cas traités dans les tribunaux locaux) et les activités d'appui à l'aménagement du territoire et à la sécurisation foncière sont « sous-calibrées » dans le Programme ;
 - 7/ Feux de brousse : les feux de brousse sont courants, que ce soit en termes de nombre de départs de feux ou de surface brûlée après chaque départ, et le Programme ne prévoit pas de moyens de prévention et de lutte ;
 - 8/ Coûts d'opportunité : il existe des activités liées à l'utilisation des terres plus rentables que les activités alternatives et/ou paiements pour services environnementaux (PSE) promus par le Programme et leurs rentabilités devraient s'accroître à l'avenir ;
- **Risques « carbone ».** Ils concernent seulement les Programmes rattachés à l'objectif spécifique 3 « Programmes intégrés REDD+ » du Fonds et sont les suivants :
 - 9/ Mesure, notification et vérification (MRV) : le système MRV du Programme n'est pas mis en place conformément à la Décision 2/CP.13, sur la base des Lignes directrices 1996 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), du Guide des bonnes pratiques 2003 du GIEC et, si possible (mais pas obligatoire), des Lignes directrices 2006 du GIEC sur le secteur de l'Utilisation des terres, des changements d'utilisation des terres et de la forêt (UTCF) ;
 - 10/ Modélisation : les scénarios de référence et de projet du Programme ne sont pas élaborés avec (i) un modèle robuste (déjà utilisé avec succès par ailleurs), compréhensible et transparent (possibilité de revue par les pairs), (ii) utilisant des

hypothèses et données solides et documentées, (iii) étalonné au niveau local (la « rétopolation » du modèle doit permettre de reconstruire le passé observé) ;

11/ Fuites : les facteurs directs de déforestation et/ou de dégradation forestière sont susceptibles d'être déplacés hors du Territoire et (ii) des agents de déforestation et/ou de dégradation forestière sont susceptibles d'entrer dans le Territoire ;

12/ Buffer : il n'existe pas de buffer (taux de réfaction des gains carbone, reflétant le niveau de risque global).

3.2 Règles de notation et pondération

Avant mise en œuvre d'un Programme, le niveau de risque pour chacun des risques précités est analysé et fait l'objet d'une notation : 1 = risque très faible, 2 = risque faible, 3 = risque moyen, 4 = risque fort, 5 = risque très fort.

Si le niveau de risque est compris entre 3 et 5, des mesures correctives sont proposées pour chaque type de risque afin d'atténuer le niveau de risque et refaire une nouvelle notation. Si un risque est noté 5, même après application de mesure corrective, le Programme correspondant est a priori disqualifié, car trop risqué.

Une fois toutes les notes attribuées, des pondérations sont proposées pour chaque type de Programme, selon leur rattachement aux objectifs spécifiques 1 (« Gouvernance REDD+ »), 2 (« Réformes REDD+ ») et 3 (« Programme intégré REDD+ »), comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Trois exemples de Programmes ont été notés à titre illustratif :

Risques	Note et pondération des risques suivant rattachement des Programmes								
	OS1 - Gouvernance REDD+			OS2 - Réformes REDD+			OS3 - Programmes intégrés REDD+		
	Note	Pondération	Note pondérée	Note	Pondération	Note pondérée	Note	Pondération	Note pondérée
1 Gouvernance	3	30%	0,9	4	20%	0,8	3	10%	0,3
2 Additionnalité	1	10%	0,1	3	20%	0,6	2	10%	0,2
3 Parties prenantes	3	30%	0,9	3	30%	0,9	4	15%	0,6
4 Opérateurs	3	30%	0,9	2	30%	0,6	3	15%	0,45
5 Conflits armés							3	10%	0,3
6 Conflits fonciers							4	5%	0,2
7 Feux de brousse							2	5%	0,1
8 Coûts d'opportunité							2	10%	0,2
9 MRV							3	5%	0,15
10 Modélisation							2	5%	0,1
11 Fuites							3	5%	0,15
12 Buffer							1	5%	0,05
TOTAUX		100%	2,8		100%	2,9		100%	2,8

Figure 8 - Système de notation/pondération des risques attachés aux Programmes

Si un Programme obtient une note globale pondérée supérieure à 3, le Programme correspondant est a priori disqualifié, car trop risqué.

Lors de la phase de montage des Programmes et de sélection des opérateurs, cette grille de critère sera approfondie selon les thèmes abordés et/ou les Territoires visés.

3.3 Notation des risques « généraux »

1/ Gouvernance (niveau sectoriel pour une réforme, niveau territorial pour un Programme intégré)

- **1 ou 2** → la Gouvernance sectorielle (à l'échelle nationale) ou multisectorielle (à l'échelle Territoriale) est considérée comme minimale si les quatre conditions suivantes sont remplies : (i) textes juridiques minimaux pour encadrer le ou les secteurs considérés, (ii) capacités humaines minimales pour mettre en œuvre les politiques et mesures, (iii) capacités de gestion fiduciaire minimales des parties prenantes (opérateurs et partenaires locaux) du Programme, (iv) absence de troubles post-électorales ;
- **3 ou 4** → une ou deux des conditions précitées n'est ou ne sont pas remplies(s) ;
- **5** → aucune des trois conditions précitées n'est remplie ;
- **Mesure corrective** : accroître les mesures de renforcement des capacités techniques et/ou fiduciaires et/ou institutionnelles.

2/ Additionnalité

- **1** → les activités du Programme devraient permettre, directement ou indirectement, de réduire les émissions ou augmenter les absorptions de GES de façon substantielle, et elles ne sont pas susceptibles d'être financées par d'autres sources que le Fonds national REDD+ ;
- **2** → les activités du Programme devraient permettre, directement ou indirectement, de réduire les émissions ou augmenter les absorptions de GES de façon substantielle, elles sont susceptibles d'être financées par d'autres sources que le Fonds national REDD+, mais elles sont innovantes (première mise en œuvre du genre dans le pays) ;
- **3 ou 4** → les activités du Programme devraient permettre, directement ou indirectement, de réduire les émissions ou augmenter les absorptions de GES de façon substantielle, elles sont susceptibles d'être financées par d'autres sources que le Fonds national REDD+, elles sont peu innovantes, mais permettent d'améliorer un ou plusieurs des aspects techniques, institutionnels ou culturels suivants : pauvreté, insécurité foncière, manque d'infrastructure, manque de technologies appropriées, capacités humaines et/ou institutionnelles faibles (liste pouvant être complétée de façon ad hoc) ;
- **5** → les activités du Programme ne devraient pas permettre de réduire les émissions ou augmenter les absorptions de GES de façon substantielle ;
- **Mesure corrective** : modification des activités prévues afin (i) d'avoir un impact GES substantiel et (ii) d'accroître les bénéfices autres que climatiques.

3/ Parties prenantes

- **1 ou 2** → rôles/responsabilités et règles de partage des bénéfices (dans le cas d'un Programme intégré) clairement définis avec le maximum de parties prenantes et consentement préalable, libre et informé de ces parties prenantes, avec focus particulier sur les femmes et les groupes marginalisés ;
- **3 ou 4** → rôles/responsabilités et règles de partage des bénéfices (dans le cas d'un Programme intégré) clairement définis avec un nombre limité de parties prenantes et consentement préalable, libre et informé d'une partie seulement de ces parties prenantes ;
- **5** → rôles/responsabilités et règles de partage des bénéfices (dans le cas d'un Programme intégré) non clairement définis avec les parties prenantes ;
- **Mesure corrective** : revoir les propositions en termes de rôles/responsabilité et règles de partage des bénéfices (dans le cas d'un Programme intégré) et accroître les consultations

avec les parties prenantes, avec focus particulier sur les femmes et les groupes marginalisés.

4/ Opérateurs

- **1** → le consortium d'opérateurs du Programme a globalement les qualifications nécessaires et des expériences similaires dans le pays pour la mise en œuvre des activités ;
- **2** → le consortium d'opérateurs du Programme a globalement les qualifications nécessaires et des expériences similaires dans la sous-région (mais pas en RDC) pour la mise en œuvre des activités ;
- **3 ou 4** → le consortium d'opérateurs du Programme a globalement les qualifications nécessaires, mais pas d'expérience similaire dans la sous-région pour la mise en œuvre des activités ;
- **5** → le consortium d'opérateurs du Programme n'a globalement, ni les qualifications nécessaires, ni d'expérience similaire dans la sous-région pour la mise en œuvre des activités ;
- **Mesure corrective** : revoir la composition du consortium.

3.4 Notation des risques « opérationnels »

5/ Conflits armés

- **1** → Programme à mettre en œuvre au sein des zones « stabilisées » selon la nomenclature du Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations-Unies (OCHA) ;
- **2** → Programme à mettre en œuvre à cheval sur des zones « affectées par les conflits » selon la nomenclature OCHA ;
- **3 ou 4** → Programme à mettre en œuvre à cheval sur des zones à la fois « affectées par les conflits » et « d'accès difficiles aux humanitaires » selon la nomenclature OCHA ;
- **5** → Programme à mettre en œuvre à cheval sur des zones à la fois « affectées par les conflits » et « d'activités des groupes armés » ou « d'activités présumées de l'Armée de libération du Seigneur (LRA) » selon la nomenclature OCHA.
- **Mesure corrective** : interdire l'accès aux agents du Programme dans certaines zones dangereuses.

6/ Conflits fonciers

- **1 ou 2** → conflits fonciers peu fréquents (<50% des cas traités dans les tribunaux locaux) et peu susceptibles d'augmenter ;
- **3 ou 4** → conflits fonciers peu fréquents (idem), mais susceptibles d'augmenter (flux migratoires, développement d'infrastructures, etc.) ;
- **5** → conflits fonciers fréquents (>50% des cas traités dans les tribunaux locaux) et activités d'appui à l'aménagement du territoire et à la sécurisation foncière « sous-calibrées » ;
- **Mesure corrective** : accroître les mesures liés à l'aménagement du territoire et la sécurisation foncière.

7/ Feux de brousse (induits par l'homme ou pas)

- **1 ou 2** → feux de brousse très limités, que ce soit en termes de nombre de départs de feux et de surface brûlée après chaque départ ;

- **3 ou 4** → feux de brousse limités, que ce soit en termes de nombre de départs de feux ou de surface brûlée après chaque départ, et existence de moyens de prévention et de lutte ;
- **5** → feux de brousse courants, que ce soit en termes de nombre de départs de feux ou de surface brûlée après chaque départ, et inexistence de moyens de prévention et de lutte ;
- **Mesure corrective** : renforcer les mesures de prévention et lutte contre les feux de brousse.

8/ Coûts d'opportunité (*actuels et/ou futurs*)

- **1 à 2** → il n'existe pas d'activités liées à l'utilisation des terres plus rentables que les activités alternatives et/ou paiements pour services environnementaux (PSE) promus par le Programme et il y a peu de chances que de telles activités apparaissent à l'avenir ;
- **3 ou 4** → les activités précitées n'existent pas actuellement, mais il y a des chances qu'elles apparaissent à l'avenir ;
- **5** → les activités précitées existent et leurs rentabilités devraient s'accroître à l'avenir ;
- **Mesure corrective** : améliorer la rentabilité des activités alternatives promues et/ou le niveau des PSE.

3.5 Notation des risques « carbone »

9/ Mesure, notification et vérification (MRV)

- **1 à 2** → le système MRV du Programme est mis en œuvre en pleine conformité avec les directives MRV prévues dans la Décision 2/CP.13, sur la base des Lignes directrices 1996 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), du Guide des bonnes pratiques 2003 du GIEC et, si possible (mais pas obligatoire), des Lignes directrices 2006 du GIEC sur le secteur de l'utilisation des terres, des changements d'utilisation des terres et de la forêt (UTCF) ;
- **3 à 4** → le système MRV du Programme est mis en œuvre en conformité partielle avec les documents précités, mais des travaux sont en cours pour l'améliorer ;
- **5** → le système MRV du Programme n'est pas mis en œuvre suivant les documents précités ;
- **Mesure corrective** : améliorer le système MRV en suivant les documents précités.

10/ Modélisation

- **1 ou 2** → Pour la modélisation du scénario de référence et du scénario de programme, les trois conditions suivantes sont remplies : (i) modèle robuste (déjà utilisé avec succès par ailleurs), compréhensible et transparent (possibilité de revue par les pairs), (ii) utilisant des hypothèses et données solides et documentées, (iii) étalonné au niveau local (la « rétropolation » du modèle doit permettre de reconstruire le passé observé) ;
- **3 ou 4** → une ou deux des conditions précitées n'est ou ne sont pas remplie(s) ;
- **5** → aucune des trois conditions précitées n'est remplie ;
- **Mesure corrective** : amélioration de la modélisation sur une ou plusieurs des trois conditions précitées. Si pas d'amélioration possible, changement de modèle.

11/ Fuites

- **1 ou 2** → les deux conditions suivantes sont remplies : (i) les facteurs directs de déforestation et/ou de dégradation forestière ne sont pas, ou peu, susceptibles d'être déplacés hors du Territoire et (ii) des agents de déforestation et/ou de dégradation forestière ne sont pas, ou peu, susceptibles d'entrer dans le Territoire ;

- **3 ou 4** → une des deux conditions précitées n'est pas remplie ;
- **5** → aucune des deux conditions précitées n'est remplie ;
- **Mesure corrective** : modification des mesures de gestion des fuites et/ou du périmètre de fuites.

12/ « Buffer » (*taux de réfaction des gains carbone, reflétant le niveau de risque global*)

- **1** → niveau du buffer conforme aux recommandations du Standard du carbone vérifié (VCS) : (i) pour un Programme de type « REDD / évitement de la déforestation planifiée » : 10% pour risque faible, 10-20% pour risque moyen, 20-30% pour risque élevé ; (ii) pour un Programme de type « REDD / évitement de la déforestation ou dégradation non-planifié de type « frontière » : 10% pour risque faible, 10-25% pour risque moyen, 25-35% pour risque élevé ; (iii) pour un Programme de type « REDD / évitement de la déforestation ou dégradation non-planifié de type « mosaïque » : 10% pour risque faible, 10-30% pour risque moyen, 30-40% pour risque élevé ;
- **2 à 4** → existence d'un *buffer* conservatif, mais non conforme aux recommandations du VCS ;
- **5** → inexistence d'un *buffer* ;
- **Mesure corrective** : déterminer un *buffer* ou affiner la détermination de son niveau en suivant les recommandations du VCS.

ANNEXE 4 - SUIVI-EVALUATION DES PERFORMANCES DU FONDS

Le suivi-évaluation opérationnel des performances du Fonds s'effectuera au travers de quatre systèmes distincts, présentés ci-dessous : (i) le Système national de surveillance des forêts (SNSF), (ii) le Registre national REDD, (iii) le Moabi et (iv) le système de suivi-évaluation propre à chaque Programme.

Ces quatre systèmes de suivi-évaluation ont vocation à s'appliquer au niveau des Programmes du Fonds. L'agrégation des résultats obtenus à ce niveau (résultats immédiats) permettra de renseigner les deux niveaux supérieurs (effets et impacts).

Au-delà de ces systèmes de suivi-évaluation opérationnel, le manuel d'opération du Fonds prévoit aussi la mise en place d'un système de suivi-évaluation financier, lequel permettra de connaître les niveaux de capitalisation, engagement, décaissement, globalement et par Programme, et de mesurer l'efficacité du Fonds : coût moyen d'abattement par Programme générant des émissions évitées ou des absorptions, coût moyen par Programme générant d'autres résultats ("proxies", par ex. surface de foncier sécurisée, nombre de centres semenciers réhabilités, etc.)

Les analyses de performance (opérationnelle et financière) et de ratios coûts/bénéfices pour chaque niveau de résultats attendus seront centralisées par le Secrétariat technique du Fonds et communiquées au Comité de pilotage du Fonds et à ses contributeurs. L'Agent administratif du Fonds, au travers de sa plateforme GATEWAY, mettra en ligne ces résultats.

Enfin, le Comité de pilotage commanditera deux évaluations externes sur la performance globale du Fonds, à mi-parcours (mi-2015) et à la fin du premier cycle (fin 2016). L'objectif de ces évaluations sera d'examiner les différentes mesures de performance du Fonds et de jauger de la robustesse de la théorie du changement décrite dans le Plan d'Investissement.

4.1 Système national de surveillance des forêts (SNSF)

C'est un outil visant à estimer et partager les données d'émissions et absorptions de carbone forestier. Déjà partiellement fonctionnel, il rassemblera des données issues du système de surveillance des terres par satellite (TerraCongo), de l'Inventaire forestier national (IFN) et de l'Inventaire des gaz à effet de serre (IGES), et sera relié au Registre national REDD. Son design et son fonctionnement sont décrits de façon détaillée dans l'Annexe 3 du Manuel d'opérations du Fonds.

Le programme « Outils REDD+ » (Cf. [7.2 supra](#) pour le détail de ce Programme) prévoit d'appuyer la mise en place de toutes les composantes du SNSF (mais aussi d'opérationnaliser le Registre, le SIS et le CGS, qui sont décrit ci-dessous. Cf. [Annexe 4.2 infra](#)).

Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée à la coordination des travaux des partenaires œuvrant sur le SNSF (DIAF/MECNT pour le pilotage de TerraCongo et de l'IFN, DDD/MECNT pour le pilotage de l'IGES, FAO, JICA, WWF, KFW, etc. pour l'appui au SNSF). Les Territoires pilotes devraient être parmi les premières zones du pays où le SNSF sera opérationnel.

Les données collectées pour les Territoires pilotes seront mises à jours périodiquement et analysées au regard des performances financières du Fonds, telles que communiquées par l'Agent Administratif afin de permettre une analyse du ratio coût / bénéfice du Fonds (« Value for Money »).

En 2014 et 2015, il devrait être possible d'estimer, avec une précision acceptable, le niveau de perte de couvert forestier pour chaque Territoire pilote. En 2016, il devrait être possible d'estimer le niveau d'émissions/absorptions de chaque Territoire pilote, en 2016 et pour les années précédentes (rétropolation).

Ces estimations seront comparées avec celles des niveaux de référence qui devraient être déterminés en parallèle par la DDD/MECNT, avec le soutien technique de la FAO et du soutien financier du Programme « Outils » REDD+. Les Territoires pilotes serviront de test pour la détermination des niveaux de référence et la comparaison avec les émissions/absorptions réelles.

4.2 Registre National REDD

C'est un outil gouvernemental de centralisation et de partage de l'information (fournie par les porteurs de projet REDD+) sur les financements et la mise en œuvre d'activités REDD+, favorisant la transparence, le suivi-évaluation, l'encadrement des projets et initiatives REDD+. Il est pour l'instant partiellement opérationnel. Son design et son fonctionnement sont décrits de façon détaillée dans l'Annexe 4 du Manuel d'opérations du Fonds.

Il sera à terme l'outil central d'application de la procédure d'homologation des projets carbone, et d'autres types d'investissements REDD+, afin de permettre le respect de critères d'éligibilité et mesures de sauvegardes sociales et environnementales propres au REDD+ et décrites en Annexe 5 du Manuel d'opérations du Fonds.

Pour l'instant, les procédures d'homologation, telles que prévues dans l'arrêté MECNT correspondant, restreignent l'obligation d'homologation aux seuls projets carbone (excluant de fait les Programmes inclus dans les fenêtres #1 et #2 du Fonds).

Néanmoins, comme il a vocation à terme de faciliter le suivi et contrôle de toute initiative REDD+ en RDC, les procédures actuelles devraient être revues pour permettre au Registre permettre le suivi de tous les indicateurs d'effets du cadre de résultats, indicateurs qui pourraient être regroupés en quatre grandes familles : indicateurs environnementaux, sociaux, économiques, de développement des capacités.

Dans l'attente de l'opérationnalisation de la plateforme (via un financement FCPF), le suivi des indicateurs d'effet et résultats immédiats sera effectué à travers le système de suivi-évaluation interne de chaque Programme.

Le Registre devrait à termes intégrer le Système national d'information sur les sauvegardes environnementale et sociale (SIS), tel que prévu dans les Accords de Cancun : il recensera les critères et normes nationales en la matière, ainsi que les politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale. Il agrègera les systèmes de suivi et mesures d'atténuation des risques sociaux-environnementaux décrits dans les PGES de chaque Programme.

Ce SIS devra (i) assurer que les mesures de sauvegarde sont réalistes et n'empêchent pas les investissements REDD+, (ii) assurer un équilibre entre sauvegardes de politique nationale et sauvegardes pour les Programmes et les activités sur le terrain et (iii) fournir des informations de façon accessible et ouverte à tous sur les sauvegardes.

Sa mise en place s'appuiera sur les éléments suivants :

- Standards nationaux socio-environnementaux REDD+ de la RDC, issus d'un travail piloté par le Programme ONU-REDD, sur la base des principes et critères socio-environnementaux de l'ONU-REDD ;
- Evaluation environnementale et sociale stratégique (EESS ou SESA), issue d'un travail soutenu par le FCPF.

Schématiquement, les documents requis à chaque étape du développement et de la mise en œuvre d'un Programme sont les suivants :

Etape dans le cycle de projet du Fonds	Types d'analyse/activité et leurs objectifs	Type de document requis
Soumission des fiches et propositions de projet	Pré-faisabilité pour cerner les aspects nécessitant une étude approfondie et catégorisation environnementale, présence des populations et des sites culturels	Grille de catégorisation
Financements octroyés / Validation du Plan de travail	Faisabilité: même analyse mais plus détaillée	EESS, EIES, PGES et d'autres plans (PAFRA; PAPPAR, PGPP, PGCP)
Mise en œuvre	Mise en place des systèmes et des processus de suivi socio-environnemental, de consultations	Rapports
Mise en œuvre du projet	Suivi et évaluation: du plan de gestion socio-environnementale	Rapports

4.3 Moabi

C'est un outil indépendant complémentaire du Registre, permettant d'assurer, grâce à un réseau de partenaires internationaux, nationaux et locaux, institutionnels ou de la société civile, (i) le suivi indépendant de la mise en œuvre de REDD+ (vérification des données du registre) ou d'activités illégales, et (ii) la collecte et la consolidation d'informations sur les moteurs de la déforestation.

Cet outil va permettre de compléter le système d'auto-suivi-évaluation que représente le Registre, en servant par la même occasion de système d'alerte sur la bonne mise en œuvre des Programmes et le respect des standards sociaux et environnementaux. Cet outil pourra compléter le système de suivi-évaluation du Registre et de permettre une contre-validation des indicateurs de résultats immédiats et d'effets du cadre de résultats.

Etant donné le niveau très faible d'opérationnalisation du mécanisme national de gestion des plaintes en RDC, une réflexion a été lancée sur le développement d'un mécanisme de gestion des plaintes interne au Moabi, intégrant des mécanismes de vérification de type Observateur Indépendant, et de résolution à l'amiable ou, à défaut, de recours à la justice. Le Moabi est pour l'instant partiellement fonctionnel, mais son développement est appuyé par un financement FCPF.

4.4 Suivi-évaluation ad hoc pour chaque Programme

Chaque Programme sera doté d'un système de suivi-évaluation propre, lequel a vocation à permettre le suivi des résultats immédiats, spécifiques à chaque Programme, et d'approvisionner les systèmes de suivi en aval (SNSF, Registre, Moabi). La collecte des données sera bien entendu de la responsabilité première des opérateurs du Fonds et constituera la base des rapports semestriels, annuels et finals.

Chaque Programme devra être en mesure de faire le suivi des indicateurs d'effets du Fonds auquel il doit contribuer d'après son document de Programme. L'analyse de la performance de ces Programmes prendra en considération les facteurs contextuels, ainsi que les hypothèses et risques pré-identifiés.

Pour les Programmes intégrés, le Secrétariat technique fournira une grille de suivi et des procédures standards, à adapter par chaque opérateur de Programme intégré. Il fera aussi des audits ponctuels pour vérifier que ces procédures standards ont été suivies.

Le cas échéant, des audits externes pourront être organisés, afin de contre-valider les rapports de suivi-évaluation de chaque Programme. Ces audits pourront traiter aussi bien des aspects financiers qu'opérationnels. Il faut souligner que les opérateurs de Programme membres des Nations-Unies mèneront les audits selon leurs règles et procédures propres.

ANNEXE 5 – PLAN DE CONSULTATIONS

Les parties-prenantes (près de 175 personnes comprenant le Gouvernement congolais, les partenaires techniques et financiers du processus REDD en RDC, la société civile, le secteur privé, etc.) ont été consultées à diverses reprises lors de l'élaboration de ce Plan d'Investissement, entre le 18 Juin et le 23 Août 2013:

- Des réunions de travail ont été organisées pour récolter l'ensemble des informations nécessaires à la préparation du Plan d'Investissement. Ces réunions (plus de 65) ont permis de recevoir de nombreuses orientations pour élaborer le document.
- Des ateliers de consultation thématiques ont été organisés sur l'aménagement du territoire et le foncier (7 août 2013) ainsi que sur les aspects liés à la forêt, à l'agriculture et à l'énergie (14 août 2013), afin de recueillir les observations des participants sur le document;
- Des ateliers ont été organisés pour réceptionner les commentaires des Coordinations Thématiques (12 août 2013) et de la société civile (GTCR, 9 août 2013) sur le Plan d'Investissement;

Les commentaires émis lors de ces consultations ont été compilés, analysés et intégrés à la version finale du Plan d'Investissement. Tous ces commentaires sont présentés dans un document séparé, tenu à disposition des parties-prenantes. Parmi les principales modifications, on peut notamment noter que:

- (i) La méthode de priorisation géographique a été révisée afin de laisser plus de marge de manœuvre aux décideurs dans la sélection finale des Territoires pilotes;
- (ii) Par conséquent, le budget des activités prévues dans l'Objectif Spécifique 3 "Programmes intégrés" a été reformulé en budget moyen pour un Territoire moyen ;
- (iii) Les sections portant sur des axes stratégiques (liens de causalité sous-jacentes, hypothèses et risques) ont été renforcées;
- (iv) Les budgets ont été affinés avec les informations chiffrées communiquées par les parties-prenantes;

Remarque: un atelier de validation est en cours de programmation pour le 28 août 2013.